



Les migrants

Lettre 130 aux cercles de silence

Mai 2026

L'application du pacte migratoire européen doit commencer à prendre forme, mais sous forme d'ordonnances et non d'une loi.

Certains futurs candidats à l'élection présidentielle écrivent « l'immigration n'est pas une chance ». Ils doivent être tellement préoccupés par leur préparation, qu'ils ont la vue étroite, et ne se renseignent pas sur les travaux de multiples économistes et pas plus sur les travaux de l'ONU (voir fin de cette lettre, chapitre « international »).

Bonne lecture,

Michel Girard

Table des matières

CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE.....	3
Paris-Vincennes.....	3
Nantes.....	3
CERCLES DE SILENCE.....	5
Dole.....	5
FRANCE.....	5
Les députés approuvent l'allongement de la rétention à sept mois pour les étrangers jugés "dangereux".....	5
Titres de séjour : le Conseil d'État enjoint l'Intérieur français à "prendre toutes les mesures nécessaires" pour corriger les "dysfonctionnements" de l'Anef.....	7
Premières précisions de l'Intérieur sur l'application en France du Pacte migratoire européen.....	9
La France autorise les interceptions en mer pour freiner les traversées de la Manche.....	11
Regroupement familial : cinquante ans après sa création en France, un titre de séjour en forte baisse.....	12
Alençon.....	17
Lyon.....	17
Manche.....	18
Mayotte.....	19
Nantes.....	20
Paris.....	22
Poitiers.....	23
Rezé.....	24

Saint-Malo.....	24
MANCHE.....	25
MEDITERRANEE.....	29
UNION EUROPÉENNE.....	30
Enfants en exil : près d'un demandeur d'asile sur quatre en Europe est mineur.....	30
Un avocat général de la CJUE estime conforme au droit européen l'accord migratoire Italie-Albanie.....	31
Belgique.....	32
Croatie.....	33
Espagne.....	33
Grèce.....	36
Italie.....	37
Pays-Bas.....	39
Slovénie.....	41
EUROPE.....	42
Royaume-Uni.....	42
Ecosse.....	44
Royaume-Uni - France.....	45
AFRIQUE.....	46
Afrique du sud.....	46
Guinée.....	47
Libye.....	48
Maroc.....	49
Ouganda.....	51
République Démocratique du Congo.....	53
Syrie.....	54
AMERIQUE.....	55
Canada.....	55
USA.....	57
INTERNATIONAL.....	57
TEMOIGNAGE.....	59
Ouganda.....	59

CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE

PARIS-VINCENNES

Sept exilés recherchés après une évasion au centre de rétention de Paris-Vincennes

Par une trappe de désenfumage vers 1h du matin, lundi 27 avril, dix exilés sont parvenus à fuir le centre de rétention administrative (CRA) de Vincennes, dans le sud-est de la capitale. Leur fuite a été constatée très rapidement par des caméras, a précisé une source policière. Suite au visionnage des images de surveillance, trois migrants ont été rattrapés à proximité du centre. *"Une enquête de flagrance a été ouverte dans la nuit du dimanche 26 au lundi 27 avril 2026 à la suite de l'évasion de dix personnes retenues au sein du centre de rétention administrative de Paris-Vincennes"*, a précisé le parquet de Paris, et des recherches sont activement menées pour retrouver les sept personnes ayant réussi à s'enfuir.

Ce n'est pas la première fois qu'une telle évasion a lieu au CRA de Vincennes. Dans ces lieux, les conditions de rétention sont régulièrement pointées du doigt. Certains retenus aptes à la rétention au moment de leur arrivée dans le centre voient ainsi leur santé se dégrader au fil des jours. Le centre n'est pas une prison mais il en a toutes les composantes, les exilés évoluent dans un univers très carcéral, décrivait le directeur de l'appui juridique chez France terre d'asile, en décembre 2024. *"Ce n'est pas anodin d'être enfermé dans un endroit clos pendant des semaines, voire des mois, où il n'y a rien à faire"*.

Pour une personne du Groupe SOS Solidarités-Assfam présent dans le CRA de Vincennes, la rétention peut ainsi *"accentuer des troubles existants"*, mais aussi *"en déclencher de nouveaux"* chez des personnes pourtant en bonne santé avant leur enfermement. *"L'état de santé des retenus se dégrade au fur et à mesure. On voit bien qu'entre le premier jour d'enfermement et ceux d'après, les personnes changent. Des exilés, qui étaient à leur arrivée alertes et concernés par leur situation, deviennent parfois complètement passifs, apathiques. D'autres, qui étaient dans les premiers jours calmes et posés, peuvent ensuite montrer des signes d'impatience et d'agressivité »*.

NANTES

La réunion publique sur le centre de rétention administrative stoppée par les huées

Mercredi 5 mai 2026, à 18 h, les Nantais étaient conviés à la première réunion de consultation publique sur la création d'un centre de rétention administrative. Celle-ci s'est immédiatement heurtée à l'indignation virulente des opposants. La présidente de la commission d'enquête sur la création d'un centre de rétention administrative, à Nantes, a tenté de mener les débats avec un public très remonté contre le projet. En vain. À peine avait-elle ouvert son micro qu'une voix stridente et ulcérée lui a coupé le sifflet : *Est-ce que vous avez des proches enfermés dans un CRA, là où se trouvent des gens prêts à être expulsés vers des pays en guerre ?*

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/a-nantes-la-reunion-publique-sur-le-centre-de-retention-administrative-stoppee-par-les-huees-f1150dc8-496e-11f1-8d87-12b6ad9d9d1b>

Action contre la maîtrise d'œuvre du CRA

Lundi 20 avril 2026, Extinction Rébellion (XR) Nantes et les Soulèvements de la Terre Nantes ont revendiqué une action menée la veille dans la zone industrielle de Saint-Herblain contre l'entreprise Léon Grosse, en charge de la maîtrise d'œuvre du futur centre de rétention administrative (CRA). D'une capacité de 140 places, il doit être construit sur un terrain propriété de l'État, à la limite entre Nantes et Carquefou, et son ouverture est prévue en 2027. La façade de l'entreprise a été barbouillée de peinture rouge. La police a constaté les dégradations et l'identité judiciaire s'est déplacée.

Une nouvelle consultation publique de trois mois pour donner son avis

Depuis le 23 avril 2026, les citoyens sont invités à s'exprimer par voie électronique dans le cadre de la consultation du public préalable à la délivrance de l'autorisation environnementale unique au titre de la nomenclature Loi sur l'eau avec dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces et habitats protégés dans le cadre de la création du centre de rétention administrative (CRA) de Nantes.

Lancée ce jeudi 23 avril 9 h, cette consultation sera close le jeudi 23 juillet 2026 à 17 h inclus. Le public dispose donc de trois mois pour émettre son avis. La commission d'enquête est présidée par une juriste à la retraite. Deux réunions publiques et deux permanences sont programmées. Réunions publiques : le mercredi 6 mai et le jeudi 9 juillet, de 18 h à 20 h au centre des Salorges, 16 quai Ernest-Renaud à Nantes. Permanences : le mercredi 27 mai et le jeudi 25 juin, de 9 h à 12 h, également au centre des Salorges.

Le projet de CRA, porté par la préfecture de zone de défense et de sécurité Ouest et qualifié de projet d'intérêt général depuis le 4 février, doit être édifié sur une parcelle de 47 053 ha, propriété de l'État, dans la continuité de la maison d'arrêt. D'une surface de plancher de 5 460 m², le futur centre est prévu pour accueillir 140 personnes, uniquement des hommes. Y sera adjointe une annexe de justice, d'une surface de plancher de 358 m². L'Espace boisé classé, en limite de la rue de la Mainguet, présent sur cette parcelle ne sera pas impacté, assure la préfecture.

Colère Nantes, le collectif opposé au projet de CRA, invite les opposants à s'exprimer massivement lors de cette consultation publique contre ce projet qu'il qualifie de raciste, indigne, inutile et coûteux. Une première consultation publique s'est déroulée du 10 décembre 2025 au 6 janvier 2026 pour la qualification en projet d'intérêt général. Mille vingt-deux contributions avaient été déposées dont 961 défavorables et 18 favorables. Ce résultat sans appel n'a pas empêché l'État, sans aucune surprise, de qualifier le projet d'intérêt général, rappelle le collectif.

Neuf organisations membres de Colère Nantes ont formé un recours contentieux à l'encontre de l'arrêté préfectoral qualifiant le projet d'intérêt général. Et le collectif annonce que d'autres recours juridiques seront lancés dans les mois à venir en lien avec les riverains du projet et leur association, Aralb » (association riverains et amis de la Beaujoire).

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/le-maitre-duvre-du-futur-centre-de-retention-administrative-de-nantes-cible-par-ses-opposants-6bc09488-3d4f-11f1-9f14-5006fd1ed889>

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/futur-cra-de-nantes-une-nouvelle-consultation-publique-67ba6468-3fbb-11f1-969a-46adb62a237c>

CERCLES DE SILENCE

DOLE

Le 200ème Cercle de Silence de Dole

Les associations doloises se sont réunies le samedi 2 mai 2026 pour défendre la dignité et les droits de toutes et tous et refuser l'existence des Centres de Rétention Administratives (CRA). était l'occasion de rappeler les convictions fondamentales qui unissent les associations de défense des droits sur le territoire :

- Parce que nous sommes solidaires des personnes qui ont été obligées de fuir leur pays et viennent demander l'asile chez nous.
- Parce que nous défendons le droit de ces personnes à être entendues et respectées.
- Parce que nous voulons dénoncer l'enfermement d'hommes, de femmes et d'enfants dans les C.R.A.
- Parce que nous dénonçons l'existence même de ces Centres de Rétention Administrative.
- Parce que nous dénonçons les conditions de détention, de type carcéral, qui ne respectent pas la dignité des personnes, en C.R.A, dans les zones d'attente des ports et aéroports, et particulièrement le recours trop fréquent à la violence lors des arrestations, des transferts et des expulsions.
- Parce que nous sommes attachés aux Droits de l'Homme en France.
- Parce que nous pensons que la place d'un enfant est à l'école de non dans un Centre de Rétention Administrative

Et parce que la dignité de chaque personne ne se discute pas, elle se respecte !

<https://www.lacimade.org/200eme-cercle-de-silence-a-dole/>

FRANCE

LES DÉPUTÉS APPROUVENT L'ALLONGEMENT DE LA RÉTENTION À SEPT MOIS POUR LES ÉTRANGERS JUGÉS "DANGEREUX"

Les députés français ont adopté mardi 5 mai 2026, un texte visant à allonger la durée maximale de rétention administrative pour des étrangers en situation irrégulière et jugés "*dangereux*". La proposition de loi, portée par un député (Renaissance, parti présidentiel) et soutenue par le gouvernement, a été validée par 345 députés allant du centre au Rassemblement national (extrême droite), contre 177 députés à gauche. Cette proposition de loi doit maintenant être examinée par le Sénat fin mai 2026.

Cette loi permet d'enfermer en centre de rétention administrative (CRA) des étrangers pour une durée de sept mois, si les personnes visées cumulent trois critères :

- L'étranger doit faire l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire (OQTF).
- Il doit avoir été condamné par le passé à au moins trois ans de prison pour des atteintes aux personnes.
- Il représente une menace "*réelle, actuelle et d'une particulière gravité*" pour l'ordre public.

Actuellement, la durée maximum de rétention est de 90 jours, ou 180 jours pour ceux condamnés pour terrorisme. Pour cette dernière catégorie, le texte porte aussi ce seuil à 210 jours.

L'été dernier, une disposition d'allongement similaire avait été censurée par le conseil constitutionnel, qui l'avait jugée disproportionnée. Ce qui a poussé des élus à la présenter de nouveau, avec une formulation plus restrictive tenant compte des observations des Sages. Elle ne concernera "*que quelques dizaines de personnes par an*", selon le député.

Cet allongement à 210 jours a surtout été vivement soutenu et poussé par l'ancien ministre de l'Intérieur, après le meurtre en 2024 de l'étudiante Philippine, alors que le suspect, un Marocain, sous Obligation de quitter le territoire français (OQTF) venait de sortir de rétention. "[La victime] *habitait ma circonscription et il y a un an et demi, j'ai pris un engagement auprès de sa famille*" de porter un texte "*transpartisan*" trouvant "*un juste équilibre entre la protection des libertés publiques et le renforcement de la sécurité des Français*", a déclaré le député, élu des Yvelines.

Pour rappel, les étrangers en situation irrégulière peuvent être enfermés dans un centre de rétention administrative (CRA) en vue de leur expulsion - s'il existe un risque qu'ils s'y soustraient. En effet, selon le droit français - et européen - l'enfermement d'un étranger en CRA est une mesure qui ne doit être utilisée qu'en dernier recours, "*dans les cas où l'administration n'a pas d'autres moyens moins attentatoires aux libertés pour réaliser l'expulsion*", rappelle La Cimade, association de défense de droits des étrangers. Être en situation irrégulière est une irrégularité administrative, et pas un délit, selon le droit français.

Les réactions ont été nombreuses. "*C'est une loi de communication*", qui valide "*le principe de la prison sans le procès*", a fustigé une socialiste. Pour une écologiste, cette mesure "*ne permettra pas davantage d'expulsions*". "*Le plus souvent, les blocages viennent du refus du pays d'origine de reconnaître son ressortissant. Et sans cette reconnaissance, aucune expulsion n'est possible. La priorité est donc de renforcer la négociation et la diplomatie avec ces pays, pas de maintenir enfermées ces personnes ad vitam aeternam.*"

Le texte s'attaque aussi plus particulièrement à la menace terroriste. Il porte la création d'une "*injonction d'examen psychiatrique*" à la main du préfet, pour forcer certaines personnes à s'y soumettre. Elles devront avoir montré une adhésion à "*des théories incitant ou faisant l'apologie d'actes de terrorisme*", et avoir eu des "*agissements susceptibles d'être (...) liés à des troubles mentaux*". Après cet examen, le préfet pourra prononcer une hospitalisation forcée. Cela permettra d'intervenir "*avant le passage à l'acte*", s'est félicité un élu (MoDem, centre). La députée écologiste a, au contraire, dénoncé une "*dérive majeure*" transformant "*les psychiatres en agents de sécurité intérieure*" et "*le soin en contrôle*". La proposition de loi prévoit également la création d'une "*rétention de sûreté terroriste*", permettant de placer sous certaines conditions des étrangers dans un centre de soins après une peine de prison, comme pour certains autres crimes.

Des mesures "très concrètes" que le député des Yvelines espère voir adoptées définitivement avant la fin des travaux parlementaires cet été..

Plus de 016 000 personnes ont été retenues dans les CRA en 2024 selon la Cimade. Ce nombre grimpe à 40 000 si l'on inclut les étrangers enfermés à Mayotte (22 300 en 2024) et dans les Outre-mer (Guadeloupe, Réunion, Guyane...).

***TITRES DE SÉJOUR : LE CONSEIL D'ÉTAT ENJOINT
L'INTÉRIEUR FRANÇAIS À "PRENDRE TOUTES LES
MESURES NÉCESSAIRES" POUR CORRIGER LES
"DYSFONCTIONNEMENTS" DE L'ANEF***

Le Conseil d'État enjoint l'État à "*corriger les dysfonctionnements*" liés à la plateforme Anef, incontournable pour faire une demande pour renouveler un titre de séjour. Pour réparer ces bugs informatiques, le Conseil d'État, le 5 mai 2026, donne un délai de six mois au ministère de l'Intérieur et lui demande de prendre "*toutes les mesures nécessaires*".

Le Conseil d'État a ainsi donné raison à la dizaine d'associations qui l'avaient saisi en avril 2025, en demandant à l'État de "*corriger les dysfonctionnements qui affectent*" l'accès aux demandes de titres de séjour par les étrangers, estimant qu'ils "*sont de nature à limiter de façon anormale le droit d'accès des usagers ou à compromettre l'exercice par ces derniers des droits qui leur sont reconnus par la loi*".

"Belle victoire"

La Défenseure des droits, sévère depuis plusieurs années sur les défaillances de cet outil dématérialisé "sera particulièrement vigilant(e) à la bonne exécution de cette décision". "*C'est une belle victoire. Cela va obliger l'État à garantir un accès effectif de qualité à ce service public et limiter les risques de pertes de droits*", a aussi réagi la Cimade. France terre d'asile, quant à elle, "*se félicite de ces premières avancées qui permettront enfin aux personnes concernées de continuer leurs parcours d'intégration sans en être empêchées*".

La Fédération des acteurs de la Solidarité (FAS) a de son côté salué une décision "*qui reconnaît le préjudice subi et des dysfonctionnements majeurs*". "*Cette décision ouvre la voie à une sortie des impasses qui plongent aujourd'hui trop de personnes dans des ruptures de parcours, avec des conséquences lourdes*", poursuit la fédération qui rassemble plus de 900 associations.

Aujourd'hui, en effet, pour déposer une demande de titre de séjour - ou le renouveler -, pour déclarer un changement d'adresse ou de situation familiale, les démarches se font uniquement sur Internet via l'Anef. Il ne sert à rien de se déplacer physiquement en préfecture.

Mais le site est jugé défectueux. Entre les bugs informatiques, les blocages administratifs et l'absence de réponse humaine, l'utilisation de l'Anef vire souvent au cauchemar pour les personnes étrangères en France. Si elles n'obtiennent pas assez vite un titre de séjour auquel elles ont pourtant droit, elles se retrouvent non seulement sans papiers, mais peuvent perdre aussi leur emploi, leur logement, leurs allocations...

Une réalité dont a été témoin la permanence d'accès au droit de la Cimade.

"Je n'en peux plus d'attendre. Pourquoi on me fait ça ? J'ai toujours fait les choses comme il fallait, je ne mérite pas ça !", s'indigne un Afghane de 34 ans. "J'ai fait une demande [de titre de séjour] sur l'Anef depuis décembre 2022 et aucune nouvelle. Je suis fatigué", avait confié un Marocain.

"Les gens arrivent dans un état de stress parce qu'il y a des blocages informatiques, parce qu'on leur refuse des titres. Donc il y a un stress qui est permanent", avait expliqué un militant de la Cimade. "La fonction de bénévole a évolué et on les aide beaucoup plus sur des blocages informatiques que sur une orientation de droits".

"Parfois, ce sont les 'numéros d'étrangers' qui ne sont pas reconnus ou encore juste un déménagement qui n'a pas été inscrit dans la plateforme internet", explique à son tour un avocat en droit des étrangers à Paris. "C'est ce genre de petites choses qui font que derrière, tout le système est bloqué." Les étrangers sont de plus en plus nombreux à engager des actions en justice face à ces bugs et à l'absence de réponses de préfectures.

La plus haute juridiction administrative estime aussi que "dans l'attente d'un renouvellement de titre de séjour, une [attestation de prolongation de l'instruction, API] doit être délivrée et garantir des droits". Mais "dans de nombreux cas, cette attestation n'est ni délivrée ni renouvelée en temps utile, entraînant des ruptures dans le droit au séjour". Pis, le Conseil d'État relève que ces API - qui sont l'équivalent numérique du récépissé et qui maintiennent les droits au séjour, au travail, et les allocations familiales - "[ne sont pas] reconnues par la réglementation [...]".

Une incohérence qui a coûté son emploi à un travailleur afghan qui avait en sa possession une API, dans l'attente de recevoir son titre de séjour. Mais au bout de plusieurs mois, il a été licencié. Son employeur exigeait le précieux sésame pour l'embaucher - l'API ne suffisait plus.

Le Conseil d'État souligne enfin qu'il doit également être possible de déposer simultanément plusieurs demandes de titres de séjours pour différents motifs, ce qui est aujourd'hui impossible tant que l'administration n'a pas statué sur la première demande. Actuellement, en clair, une personne ne peut, par exemple, pas renouveler son titre de séjour et dans le même temps ouvrir un autre dossier pour faire un changement d'adresse s'il déménage.

Dans un rapport publié fin 2024, la défenseure des droits avait déjà dressé un bilan sévère à propos de l'Anef. Entre 2020 (début du déploiement pour les étudiants) et 2024, l'institution a enregistré une augmentation de 400% du nombre de réclamations liées à ce sujet.

Le 25 mars 2026, la Défenseure des droits demandait aussi "la possibilité d'interagir avec l'administration par plusieurs canaux et pas seulement via le numérique" pour garantir un accès équitable aux services publics. Autrement dit, obtenir des réponses humaines en cas de couacs informatiques. Le numérique "ne peut pas se substituer aux rendez-vous physiques, téléphoniques ou aux dépôts de documents papiers", a-t-elle plaidé. En juin 2022, le Conseil d'État avait déjà contraint l'État à mettre en place un accompagnement suffisant des usagers et des solutions de substitution au cas où celui-ci ne serait pas adapté à leur profil. Mais l'accompagnement en question s'est résumé au Centre de contact citoyen (CCC), joignable par formulaire numérique et – en théorie – par téléphone. "J'ai déjà essayé d'appeler le CCC. J'ai eu 50 minutes d'attente pour finalement avoir une personne au téléphone que je n'entendais pas et qui m'a demandé d'envoyer un mail au CCC", témoigne la responsable du Centre d'entraide pour les demandeurs d'asile et les réfugiés (CEDRE) du secours catholique.

PREMIÈRES PRÉCISIONS DE L'INTÉRIEUR SUR L'APPLICATION EN FRANCE DU PACTE MIGRATOIRE EUROPÉEN

Alors que le Pacte européen sur la migration et l'asile entre en vigueur le 12 juin, le gouvernement français, pour adapter vite la loi française, compte légiférer par ordonnances. Face aux commissions des lois et des affaires européennes du Sénat, le ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez a été sommé de donner a minima de premières orientations, mercredi 29 avril 2026.

"Je ne pense pas qu'on sera prêt le 12 juin. On va essayer" : c'est un aveu de retard qu'a livré le ministre de l'Intérieur, devant les sénateurs des commissions des lois et des affaires européennes, mercredi 29 avril 2026. Le ministre était interrogé sur l'application en France du pacte européen sur la migration et l'asile. Ce pacte, qui comprend neuf règlements et une directive, entre en vigueur à partir de cette date.

Le droit européen prévaut sur le droit national. Si les deux ne sont pas alignés en temps et en heure, cela pourrait donc poser de nombreux problèmes juridiques. *"40% du CESEDA (code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) sera en décalage avec le droit européen"*, évalue le ministre, insistant sur le caractère urgent d'adapter la législation française.

Pour aller vite, le gouvernement compte légiférer par ordonnances. Les ordonnances permettent de faire entrer en vigueur des mesures sans passer par la procédure législative ordinaire, c'est-à-dire sans débat de fond parlementaire ni vote côté Assemblée nationale et Sénat. Pour obtenir cette prérogative exceptionnelle, le gouvernement doit déposer un projet de loi, voté par le Parlement, lui ouvrant la possibilité de faire passer des ordonnances dans un cadre temporel limité.

Ce projet de loi pour autoriser le recours aux ordonnances doit être examiné les 20, 21 et 22 mai au Parlement. Si le feu vert est donné, les décrets d'application des ordonnances pourraient être publiés par la suite, courant juillet. Tout retard d'application au-delà du 12 juin sera *"préjudiciable (...) d'abord aux demandeurs de titres eux-mêmes, dont l'exercice des droits sera rendu plus difficile"*, a déjà mis en garde le Conseil d'Etat.

La présidente de la commission des lois, a déploré ce contournement du débat parlementaire et exprimé, avec plusieurs de ses collègues, sa *"difficulté à donner un chèque en blanc"* au gouvernement. Pour l'heure, aucun projet d'ordonnance n'a été communiqué. Le ministre a donc été sommé par les sénateurs de donner, a minima, de premières orientations sur l'application du Pacte.

Procédure d'asile à la frontière : la possibilité d'élargir les profils concernés

L'une des principales nouveautés du Pacte est la procédure de filtrage et d'asile aux frontières extérieures françaises (c'est-à-dire : d'entrée dans l'espace Schengen). Cela aura lieu *"à 80 voire 90 %"* dans les aéroports français, a rappelé le ministre de l'Intérieur. La procédure de filtrage s'appliquera à toute personne qui se déclarera demandeuse d'asile. Le filtrage comprend un contrôle sanitaire, ou encore la vérification via le fichier Eurodac du profil de la personne, pour savoir si elle représente ou non une *"menace à l'ordre public et à la sécurité intérieure"*. A l'issue de ce filtrage seulement, la préfecture attenante peut enregistrer la demande d'asile.

Jusqu'ici, quand un demandeur d'asile se présentait à une frontière extérieure, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) émettait un avis, puis la

personne rentrait sur le territoire français pour pouvoir déposer en bonne et due forme sa demande d'asile.

Le Pacte prévoit aussi une nouvelle procédure d'examen de l'asile à la frontière. Elle est obligatoire pour trois profils au moins : les demandes d'asile jugées "*frauduleuses*", les ressortissants de pays ayant un taux de protection inférieure ou égale à 20%, et enfin, les personnes représentant un risque de "*menace à l'ordre public et à la sécurité intérieure*".

Ceci étant, d'autres profils pourraient être concernés à terme. "*On pourra prévoir d'autres hypothèses*", a évoqué le ministre : le Pacte autorise à prendre une disposition législative pour agrandir la liste des cas concernés.

Les mineurs isolés préservés de la procédure d'asile à la frontière

La procédure d'asile à la frontière doit être bouclée dans un délai maximum de 12 semaines. L'Ofpra doit en théorie rendre sa décision sur la demande d'asile en quinze jours. Puis, en cas de recours, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) dispose de cinq semaines pour statuer.

S'il y a un rejet de la demande d'asile, le refus d'entrée sur le territoire est automatique. Le demandeur peut encore recourir à un juge pour tenter de suspendre l'exécution de ce refus d'entrée. Mais si ce recours est rejeté, alors le demandeur peut être directement "*réacheminé*". En maintenant ainsi la personne dans une zone d'attente (donc hors du territoire) pendant 12 semaines - contre 26 jours maximum actuellement -, les expulsions pourront ainsi être facilitées.

D'autant que le Pacte introduit un point important : s'il y a un rejet par l'OFPPRA, l'obligation de quitter le territoire français peut être exécutée sans attendre le jugement CNDA. Une différence de taille, puisque jusqu'ici, le recours CNDA est - en théorie - suspensif de l'éloignement.

Le ministre de l'Intérieur a confirmé devant les sénateurs que les MNA ne seront pas concernés par cette procédure d'asile à la frontière. Sauf s'il est avéré que le MNA représente une menace à l'ordre public ou à la sécurité intérieure. Ce qui pourrait se produire, mais seulement de manière "*exceptionnelle*". De fait, seule une quarantaine de MNA ont été enregistrés à une frontière extérieure en 2024, idem en 2023, a précisé le ministre.

Le plan national français prévoit 615 places en zone d'attente pour opérer cette nouvelle procédure d'asile à la frontière. Pour l'heure, la France en dispose de la moitié seulement. Le ministre affirme que les places seront créées "*d'ici la fin de l'année*". En attendant, des places d'hébergement seront mobilisées, où les personnes seront assignées à résidence.

Les détails de la mise en œuvre manquent. Mais l'orientation est claire : l'enregistrement en préfecture et le rendez-vous Ofpra devront être resserrés : "*l'objectif affiché est de reproduire le fonctionnement de l'espace France Asile de Cergy Pontoise où ces différentes étapes sont réalisées le même jour, dans les mêmes locaux*", a indiqué le ministre. Ce pôle "France Asile" est un projet pilote, prévu dans la loi immigration de 2024 (dite loi Darmanin). Des associations et syndicats se sont déjà insurgés de la « *confusion des genres* » et du « *soucis d'indépendance* » qu'engendre le regroupement dans un même pôle de la préfecture et de l'Ofpra. La France n'utilisera pas le concept de demandes d'asile "irrecevables"

La France offre en revanche une protection plus favorable que le Pacte sur un point : les pays tiers sûrs. Cette notion créée par le Pacte permet aux États membres de renvoyer des demandeurs d'asile vers des pays dont ils ne sont pas originaires, mais que l'Europe considère comme "sûrs", dans une forme de sous-traitance de l'asile. Cette liste de pays tiers sûrs est ce qui permet de déclarer la demande d'asile "irrecevable" d'office. Ce qui engendre un refus d'entrée sur le territoire pur et simple.

Mais la France ne va pas appliquer cette possibilité ouverte par le Pacte. Et ce, "*pour des raisons constitutionnelles*" : le Conseil Constitutionnel a réaffirmé à plusieurs reprises, notamment depuis une décision de 1993, l'obligation de l'évaluation individualisée des demandes d'asile.

Mécanisme de solidarité : 3 000 "dublinés" ne seront pas transférés en 2026

Le Pacte prévoit un mécanisme de solidarité entre les États membres pour se répartir les demandeurs d'asile. Sur les 20 000 exilés à se répartir en 2026 (ils étaient 30 000 en 2025), la France doit en prendre en charge 3 000. La France va prendre sa part en "*Dublin offset*", c'est-à-dire : en ne renvoyant pas des "*dublinés*" vers leur premier pays d'enregistrement, souvent la Grèce ou l'Italie. Les 3 000 ont déjà été identifiés ; ils sont arrivés en France entre l'automne 2024 et l'été 2025.

Le Pacte met à jour le règlement Dublin, rebaptisé règlement AMMR. Il coupe les conditions matérielles d'accueil (hébergement dans un centre pour demandeurs d'asile, allocation pour demandeurs d'asile) à toute personne qui fait l'objet d'une demande de transfert Dublin.

Six mois pour appliquer les dispositions aux départements et régions d'outre-mer

Le Pacte concerne aussi les départements et régions d'outre-mer (DROM), à savoir : Mayotte, Guyane, Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Saint-Martin. Et ce dès le 12 juin. Tout n'y est pas obligatoirement applicable : les règlements du Pacte qui se basent sur l'espace Schengen ne concernent pas ces DROM, situés en dehors de cet espace européen. Cependant, le projet de loi présenté par le gouvernement et qui sera examiné en mai 2026 vise à laisser la main libre au gouvernement pour étendre et adapter les mesures qui touchent l'Hexagone.

Le projet de loi prévoit un délai de six mois pour légiférer par ordonnances sur ces départements et régions d'outre-mer. Puis, dans un délai de neuf mois, le gouvernement serait autorisé à prendre de nouvelles ordonnances pour ajuster les règles s'appliquant dans l'Hexagone et les DROM, en fonction des blocages juridiques et retours de terrains qui seront expérimentés.

LA FRANCE AUTORISE LES INTERCEPTIONS EN MER POUR FREINER LES TRAVERSÉES DE LA MANCHE

Pour la première fois depuis le début de la crise de la traversée de la Manche, la gendarmerie maritime française est officiellement autorisée à intercepter en mer les petites embarcations de migrants et à les raccompagner au port. Une directive interne datée du 25 novembre 2025 – révélée seulement cette semaine – détaille un plan progressif d'interceptions, désormais passé de la phase d'essai à un déploiement complet. Selon des témoignages devant une commission parlementaire française enquêtant sur le traité de Le Touquet de 2003, ces nouvelles tactiques ont déjà été mises en œuvre au

moins sept fois, dont trois opérations début novembre au large de Gravelines, Leffrinckoucke et Zuydcoote. Jusqu'à présent, la France se limitait à des mesures préventives terrestres, arguant que les interventions en mer risquaient de faire chavirer les embarcations gonflables surchargées utilisées par les passeurs. La pression croissante du Royaume-Uni – accompagnée d'un nouveau financement britannique de 766 millions d'euros – a changé la donne. Les forces françaises tenteront désormais de « *cerner les embarcations avant qu'elles ne deviennent trop surchargées* », puis de les remorquer ou escorter jusqu'au port français le plus proche pour un traitement policier. Les autorités insistent sur la priorité donnée à la préservation des vies et affirment qu'aucun accident n'a été recensé à ce jour.

Cette évolution est majeure pour la coopération en matière de contrôle des frontières. Plus de 6 000 personnes ont déjà atteint le sud de l'Angleterre en 2026, contrecarrant les efforts londoniens pour dissuader les arrivées irrégulières. Les interceptions permettent à la France d'afficher une politique plus ferme tout en évitant les renvois controversés dans les eaux britanniques. Pour les voyageurs d'affaires et les opérateurs de fret transmanche, cette politique vise à réduire les zones de sauvetage maritime improvisées qui contraignent les navires commerciaux à des détours. Toutefois, les associations de défense des droits humains alertent sur le fait que ces interceptions rapides pourraient priver les demandeurs d'asile de la possibilité de déposer une demande de protection et pousser les passeurs à emprunter des routes encore plus dangereuses.

La police française a annoncé un renforcement des patrouilles sur les plages et la possibilité de restrictions temporaires d'accès à certaines routes côtières lors d'opérations d'envergure.

<https://www.visahq.com/fr/news/2026-04-29/fr/france-authorises-maritime-interceptions-to-curb-english-channel-crossings/>

REGROUPEMENT FAMILIAL : CINQUANTE ANS APRÈS SA CRÉATION EN FRANCE, UN TITRE DE SÉJOUR EN FORTE BAISSSE

Une note de l'Institut national d'études démographiques (INED) parue mercredi 29 avril 2026 révèle que le regroupement familial ne représente plus que 5 % des premiers titres de séjour délivrés chaque année en France pour motif familial. En moyenne, 11 000 titres pour regroupement familial sont délivrés par an entre 2020 et 2023.

En 2023, l'année la plus récente comptabilisée : 12 885 titres pour regroupement familial ont été délivrés, sur les plus de 80 000 accordés pour motif familial. Ce type d'admission au séjour "*ne cesse de décroître*", expose l'étude. En 2000, on comptait encore 11 % de regroupement familial parmi les premiers titres de séjour délivrés pour motif familial. Pour rappel, les autres situations ouvrant droit à un titre de séjour "*vie privée et familiale*" peuvent être : être marié-e à un-e conjoint-e français-e, être parent d'un enfant né sur le territoire français, être l'enfant étranger d'un parent français, etc.

Deux à trois fois moins de regroupements familiaux en vingt ans

Si la moyenne s'établit à 11 000 titres délivrés en moyenne entre 2000 et 2023, elle était bien plus élevée vingt ans en arrière. On comptait 20 000 à 32 000 titres

pour regroupement familial délivrés chaque année, entre la fin des années 1980 et le début des années 90. Deux à trois fois plus qu'actuellement.

Les personnes qui sollicitent aujourd'hui le regroupement familial sont principalement originaires du Maghreb (51 %) et d'Afrique subsaharienne (28 %), note l'INED - une tendance qui bouge peu, bien que les nationalités se diversifient et qu'on ne compte pas moins de 115 nationalités l'ayant sollicité en 2023.

Le regroupement familial a été mis en place il y a cinquante ans. Le décret du 29 avril 1976 intervient deux ans après la suspension de l'immigration de travail, il s'agissait d'une mesure politique pensée, à l'époque, pour améliorer l'intégration des travailleurs déjà en France.

"La voie d'admission au séjour la plus féminisée" de tous les titres familiaux

Son périmètre concerne les ressortissants de pays tiers (hors UE) bénéficiant d'un titre de séjour, hors asile. D'autres conditions sont posées, comme la stabilité des revenus (au minimum le SMIC, prestations familiales exclues) ou encore la conformité du logement pour accueillir la famille (un critère de superficie a été introduit en 1999).

En 2023, 81 % des demandeurs sont des hommes. Les bénéficiaires sont en majorité des femmes, suivies des enfants. Le regroupement familial est ainsi "*la voie d'admission au séjour la plus féminisée de tous les titres familiaux*". Il est plus rare de voir, à l'inverse, des femmes y recourir pour faire venir leur mari et enfant-s ; et quasi exceptionnel que cela concerne des couples homosexuels : moins de 1 % des demandes, bien que la possibilité soit ouverte depuis 2013 avec la légalisation du mariage homosexuel en France.

Des restrictions successives

Même si le taux d'acceptation est encore fort, avec 82% des demandes de titres pour regroupement familial validées, "*les politiques migratoires ont durci les conditions économiques et résidentielles du regroupement familial*", comme premier facteur explicatif de la forte baisse depuis vingt ans. Entre autres : la durée de résidence régulière requise pour solliciter la venue en France de sa famille s'est allongée. Auparavant, le bénéficiaire recevait un titre de séjour de même durée que le demandeur ; depuis 2003, le titre est limité à un an, renouvelable. Depuis 2006 enfin, le titre peut être retiré en cas de séparation des conjoints ou de rupture familiale, dans les trois années suivant le regroupement.

En outre, les délais de traitement s'allongent. En 2023, la durée moyenne entre l'enregistrement d'une demande et la décision administrative était de dix mois. C'est plus que le délai légal normalement imposé aux préfectures, qui est de six mois. En Île-de-France, le délai moyen dépasse même les douze mois, constate l'INED, alors même que le nombre de dossiers à traiter stagne, voire baisse, ces dernières années dans la région francilienne.

Des demandeurs "plus jeunes, plus éduqués" qui se marient et fondent une famille après leur arrivée en France

Second facteur explicatif : "*le modèle familial sur lequel il repose est peu ajusté au profil des nouveaux migrants*". Initialement, le regroupement familial a été pensé pour un profil type : un travailleur ayant déjà une famille dans son pays d'origine, et qui souhaite la faire venir après son arrivée en France.

Or, en 2023, 60 % des demandeurs du regroupement familial sont des

immigrés entrés en France à l'âge adulte sans être ni mariés ni parents. *"Cette tendance correspond aux transformations globales des profils des nouveaux migrants qui sont plus souvent célibataires et sans enfant à leur arrivée, entrés en France avec des titres étudiants"*, insiste l'étude. Ces profils sont *"plus jeunes, plus éduqués"*.

Le regroupement familial est ainsi *"surtout sollicité par des hommes originaires du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne, ayant formé une famille à l'étranger après leur arrivée en France"*. Certains se marient à distance depuis la France, avant d'entamer la procédure de regroupement. D'autres construisent toute leur vie de couple et familiale sur place.

Quoi qu'il en soit, *"ces transformations font du regroupement familial un dispositif moins adapté aux réalités migratoires et familiales contemporaines qu'il ne l'était à sa création"*, explique l'étude.

D'autres voies de régularisation privilégiées

Face à ces restrictions et inadéquations, *"il est possible que les familles aient renoncé à déposer une demande et se soient reportées vers d'autres motifs d'admission au séjour, familiaux ou non"*. Au global, *"les titres délivrés à des membres de famille d'étrangers hors regroupement familial ont augmenté entre 2000 et 2023"*.

Quelles sont ces autres voies ? Par exemple, le *"passeport talent"* en 2016 a facilité la venue de familles de travailleurs très qualifiés. Pour les plus précaires déjà arrivés en France mais sans-papiers, les circulaires *"Sarkozy"* du 13 juin 2006 et *"Valls"* du 28 novembre 2012 ont créé un cadre pour la régularisation y compris de parents d'un enfant scolarisé en France ou de conjoints d'un étranger régulier. En outre, les autres types de régularisations, comme *"les titres étudiants ou les motifs économiques et humanitaires"* sont en hausse.

Une plainte pour "traite d'êtres humains" déposée contre Deliveroo et Uber Eats

Quatre associations d'aide aux livreurs de repas ont déposé mercredi 22 avril 2026 une plainte pénale auprès de la procureure de la République de Paris pour *"traite d'êtres humains"* contre les plateformes de livraison de repas Deliveroo et Uber Eats. Cette plainte est portée par la Maison des livreurs à Bordeaux, la Maison des coursiers à Paris, et les associations d'aide aux livreurs AMAL et Ciel.

"Le modèle économique des plateformes repose sur l'exploitation d'une main d'œuvre très précaire, en grande partie immigrée, dans des conditions de travail indignes, pour des revenus de survie", affirme l'avocat, qui évoque une démarche *"inédite"* en France. Selon le coordinateur de projet à la Maison des livreurs à Bordeaux, leur plainte, *"longue de 80 à 90 pages, détient une liste annexe considérable de témoignages, preuves, éléments et documents partagés par de nombreux livreurs dans toute la France"*, détaillant le quotidien éprouvant de ces travailleurs, en immense majorité étrangers.

En réaction, dans un communiqué, Uber Eats assure que cette *"plainte, que nous apprenons par voie de presse, ne repose sur aucun fondement"*. De son côté, Deliveroo dit contester *"vigoureusement les intentions qui lui sont prêtées"* et *"rejette fermement toute assimilation de son modèle à une situation d'exploitation ou de traite des êtres humains"*. *"Les plateformes font mine de ne pas comprendre ni de voir la précarité des personnes qui travaillent pour elles. Mais ça fait des années qu'on alerte sur les conditions de travail et qu'un très grand nombre de rapports et d'études ont été réalisés pour pointer du doigt ces pratiques, jusqu'au niveau même de l'ONU"*

En France, l'on dénombre entre 70 000 et plus de 100 000 livreurs. D'après une enquête de Médecin de Monde et plusieurs centres de recherche auprès d'un millier de livreurs, 98 % sont nés à l'étranger et 64 % sont sans titre de séjour, donc en situation irrégulière. Ils travaillent en moyenne 63 heures par semaine pour 1 480 euros bruts mensuels. Car sur ces plateformes, *"nous sommes payés à la tâche, pas à l'heure"*, rappelle le président du collectif de livreurs Ciel à Paris, qui se dit *"très content du dépôt de cette plainte"*. *"L'application propose de manière incessante des propositions de commandes, sauf qu'une part considérable des courses proposées sont médiocres, avec un niveau de rémunération absolument indigne"*. Des livreurs parcourant par exemple 20 km de vélo à Bordeaux, pour une course à trois euros net. *"Si ces plateformes respectaient ces travailleurs et avaient un début de considération pour eux, ils ne proposeraient pas une somme aussi ridicule. Qui accepte ça hormis les personnes vulnérables ?"* En réponse, Deliveroo assure appliquer un accord d'avril 2023 *"garantissant aux livreurs un revenu horaire minimum de 11,75 euros"*. Mais selon les plaignants, les livreurs, *"totalement dépendants"*, sont *"contraints d'accepter n'importe quelles conditions de travail"*.

Dans le rapport de Médecins du monde, 6 livreurs sur 10 disent avoir subi des agressions verbales de la part de clients ou de restaurateurs, et un quart des agressions physiques. Mais aussi du chantage et des menaces de signalement pour ceux qui, sans-papiers, donc sans autorisation pour travailler légalement, louent les comptes d'autres travailleurs. Cette pratique est illégale mais très courante, et bien souvent, les plongent dans des situations encore plus difficiles. *"Autour de moi, je note que les titulaires de comptes loués exigent un montant d'environ 150 euros par semaine. Ça veut dire 600 euros par mois. Donc sur 1 400 euros gagnés par mois, combien reste-t-il réellement à ces livreurs ?"*.

À ces conditions de travail *"indignes"* et ces salaires de misère, s'ajoute aussi une dégradation de la santé, physique comme mentale, face à un système à la tâche qui pousse à être toujours plus productif, donc toujours plus rapide, aux risques et périls des livreurs. *"À l'heure actuelle, nous travaillons sans aucune couverture ni aucune protection. Les plateformes ne tiennent pas compte de notre santé. En cas de blessure ou d'accident, on est livrés à nous-mêmes"*. *"Alors qu'elles nous poussent à travailler les jours de mauvais temps et de pluie, quand c'est encore plus dangereux, mais parce que les gens commandent plus. En janvier, quand il a neigé, alors que les routes étaient impraticables, ils ont augmenté le prix des courses pour nous encourager à travailler"*.

En cas d'accident, aucune indemnisation. *"Peu importe le risque que vous courez, ce n'est pas leur problème. Déjà, quand vous avez un accident et que vous appelez Uber ou Deliveroo, la première question qu'ils vont vous poser, c'est : "est-ce que la commande est en bon état ?"*

L'étude de MdM mentionne également des douleurs au dos, aux épaules, aux poignets, aux mains, aux genoux, des troubles urinaires en raison d'un manque d'accès aux toilettes, mais aussi une fatigue chronique, de l'anxiété, et des dépressions. Beaucoup de ces livreurs immigrés, souvent isolés, font souvent face à des difficultés administratives et ne connaissent pas toujours leurs droits.

Les associations menacent également Deliveroo et Uber Eats d'une action de groupe au civil pour *"discriminations"* face à un algorithme, qui attribue les courses et fixe les tarifs, *"complètement opaque"*. *"Il ne présente pas les mêmes rémunérations pour les mêmes commandes entre deux livreurs et on ne connaît absolument pas son fonctionnement"*. Résultat ? Une pression constante et une peur de la déconnexion pour

les livreurs, qui mènent à l'épuisement. *"En l'absence de réponse satisfaisante"* sous 30 jours, l'action de groupe sera portée devant le tribunal judiciaire de Paris, et si la responsabilité de la plateforme est reconnue, les livreurs pourront rejoindre le groupe et bénéficier de la réparation décidée par le juge, détaille l'avocat, qui espère créer une jurisprudence.

Avec cette plainte, il serait souhaitable que Uber Eats et Deliveroo *"revoient leur politique"*. *"Le but, ce n'est pas de faire du mal aux plateformes : on veut simplement qu'elles agissent pour que les conditions soient plus humaines, pour qu'on puisse accéder à nos droits et gagner dignement notre vie, comme tout le monde. S'il y a une procédure judiciaire qui pourrait équilibrer les relations et pousser les plateformes à nous considérer davantage et à nous protéger, je m'en réjouis"*, abonde un vétéran du métier.

En l'espace de dix ans, le modèle de la livraison de repas sur ces plateformes a à peine changé. *"Les conditions se sont mêmes dégradées depuis 2016"*. Le revenu horaire brut chez Deliveroo, Uber Eats et Stuart a même diminué de quelques euros entre 2021 et 2024. *"Pourquoi ? Parce qu'elles bénéficient d'une impunité totale. Il n'y a aucun cadre légal depuis dix ans. Il n'y a aucune évaluation de leur activité, aucun contrôle, aucune régulation"*. Les associations espèrent ainsi que le gouvernement et les partis politiques *"se saisissent enfin de ce sujet et légifèrent sur la question"*.

La difficile régularisation des travailleurs sans-papiers dans la restauration

D'après une étude de France Travail, l'hôtellerie et la restauration restent en tête des secteurs qui ont des besoins importants de main-d'œuvre. Près de 250 000 postes d'employés polyvalents, de serveurs ou de cuisiniers sont recherchés en 2026. La circulaire Retailleau, qui s'applique depuis plus d'un an maintenant, a rendu leur régularisation encore plus compliquée.

Aides de cuisine, employés polyvalents, serveurs, cuisiniers... Les entreprises de l'hôtellerie et de la restauration prévoient d'embaucher plus de 200 000 personnes en 2026 pour faire tourner leurs établissements, d'après des estimations de France Travail publiées mardi 21 avril 2026. Des chiffres qui frustreront les organisations patronales du milieu, qui aimeraient pouvoir embaucher plus facilement des travailleurs étrangers.

Depuis janvier 2025, la circulaire Retailleau, du nom de l'ancien ministre de l'Intérieur, complique drastiquement leur régularisation, nécessaire pour avoir un contrat de travail légal. Il faut désormais 7 ans de résidence sur le territoire et un diplôme de français pour pouvoir obtenir des papiers. *"Ces conditions sont très difficiles à remplir"*, explique le responsable de la branche *"saisonniers"* de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH). *"Les compétences en langue française demandées nous posent beaucoup de problèmes. Notre système de formation ne nous permet pas de les mettre à niveau. Il faudrait entre 400 et 800 heures de formation pour y parvenir, c'est impossible aujourd'hui."*

Conséquences : des patrons sont contraints de mettre fin aux contrats de travail des salariés qui n'ont pas pu obtenir leurs papiers, des employés se retrouvent sous obligation de quitter le territoire français, et dans une précarité encore plus grande.

"Pour eux, c'est la double peine. Ils perdent leur travail et se retrouvent en situation irrégulière. Humainement, c'est très compliqué. Par ricochet, ça a aussi des conséquences sur la santé de l'entreprise. Quantitativement, on perd des salariés et qualitativement on est aussi perdants. Cela déconstruit les équipes que l'on a mis du

temps à bâtir, en lesquelles on a confiance. Il faut aussi se séparer de personnes qu'on apprécie beaucoup et qui travaillent très bien", regrette-t-il.

La liste des métiers en tension devait pourtant répondre à ces problématiques : permettre aux personnes sans-papiers d'être régularisées plus vite et combler les besoins en main-d'œuvre de certains secteurs d'activités. Elle réduit notamment à trois ans la durée de résidence requise. Pourtant, l'UMIH et d'autres organisations patronales ne sont pas convaincues. Actualisée et régionalisée en mai 2025, elle est très largement insuffisante, de nombreuses professions critiques ne figurent pas sur la liste. De plus, la procédure serait inefficace. Dans un récent courrier aux préfetures, l'actuel ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez s'en est justement plaint. En un an, seules 1 655 personnes ont pu en profiter pour être régularisées. L'octroi d'un titre de séjour et donc de l'application de ce dispositif reste à la discrétion des préfets.

ALENÇON

Quatre associations évincées de la Fête d'ici et d'ailleurs par la nouvelle municipalité d'Alençon

La Cimade, l'Association France Palestine Solidarité (AFPS), Solidarité durable avec les réfugiés (SDR) et le Mouvement de la Paix pourraient ne pas participer à la prochaine édition de la Fête d'ici et d'ailleurs, le 14 juin 2026. Bas du formulaire

La stupeur règne dans les rangs de quatre associations alençonnaises. Leurs membres viennent d'apprendre qu'ils ne pourront pas participer à la prochaine édition de la Fête d'ici et d'ailleurs. La nouvelle équipe municipale, de droite, n'en veut pas. *“C'est un moment festif et culturel, pas politique”*, explique la maire. La Cimade, Solidarité durable avec les réfugiés, France-Palestine Solidarité et le mouvement pour la paix n'auront donc pas le droit de distribuer des tracts ou de faire signer des pétitions. Donc les associations visées peuvent venir mais mettre de côté leur engagement politique. *“On pose des conditions : pas de message politique, c'est simplement ça. Et ça me paraît assez logique, notamment parce qu'il y a de l'argent public dedans et que ce n'est pas le but de cette journée.”*

<https://www.radiofrance.fr/francebleu/podcasts/l-info-d-ici-ici-normandie-calvados-orne/alencon-sophie-douvry-elue-maire-en-mars-prend-quelques-premieres-decisions-assez-tranchees-5553611>

<https://www.ouest-france.fr/associations/quatre-associations-evincees-de-la-fete-dici-et-dailleurs-par-la-nouvelle-municipalite-dalencon-ac9ae460-3c94-11f1-9f4b-ab6e07a6e59a>

LYON

Graves atteintes aux droits des personnes étrangères

Il y a deux ans, la loi asile et immigration dite loi Darmanin (janvier 2024) et, un an plus tard, la circulaire prise par Bruno Retailleau alors ministre de l'Intérieur (janvier 2025), marquaient un cap supplémentaire en matière de graves atteintes aux droits des personnes étrangères.

Sous couvert de « fermeté », ces textes consacrent la primauté de l'arbitraire de l'administration, au service de politiques migratoires dont la seule boussole semble être devenue l'assimilation des personnes étrangères à des indésirables. Le tout dans un contexte politique et médiatique où règne la suspicion à l'égard des personnes exilées, et où la restriction sans précédent des voies de régularisation s'impose avec, en parallèle, une criminalisation croissante des personnes étrangères.

Deux ans après, les équipes de La Cimade font un bilan particulièrement alarmant des effets délétères de ces textes sur la vie des personnes étrangères.

Ces lois ne ciblent pas des « statistiques », mais des personnes réelles bien vivantes : des voisin·e·s, des collègues, des parents d'élèves et bien d'autres encore. Certain·es même travaillent depuis des années. Pourtant, l'État persiste à les traiter comme des indésirables, au mépris des conventions internationales et des valeurs de la France que sont la solidarité, l'accueil et le respect des droits humains.

Abou est en France depuis 14 ans. Marié à une Française, père de 3 enfants, il a construit sa vie ici. Pourtant, en juillet 2025, sa vie bascule. Pendant des années, Abou a pu travailler et subvenir aux besoins de sa famille grâce à ses cartes de séjour temporaires. Il vivait sans la peur d'être interpellé en allant chercher ses enfants à la crèche ou à l'école. En juillet 2025, il apprend que sa demande de renouvellement de titre de séjour est rejetée et qu'elle est assortie d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire français).

Pourquoi ? La préfecture estime qu'il ne prouve pas assez sa contribution à l'éducation et à l'entretien de ses enfants. Les paiements en espèces ne sont pas considérés comme des preuves valables. Abou est également accusé de ne pas prouver qu'il n'a pas d'attaches familiales dans son pays d'origine. Pourtant, c'est en France, auprès de son épouse et de ses enfants, qu'il a construit sa vie.

Il est temps de faire cesser cette fuite en avant du rejet et de la maltraitance des personnes étrangères comme Abou et de considérer enfin d'autres politiques migratoires. C'est possible !

<https://www.enmanquedeglise.com/2026/04/abou-est-en-france-depuis-14-ans.marie-a-une-francaise-pere-de-3-enfants-il-a-construit-sa-vie-ici.pourtant-en-juillet-2025-sa-vie-bascul.html>

MANCHE

14e édition du festival de cinéma : « Les voix de l'exil ».

Du 18 au 21 mai 2026, France terre d'asile revient avec la 14e édition de son festival de cinéma, organisé chaque année dans la Manche. Cette année, le festival aura lieu à Saint-Lô, Cherbourg, Avranches et Coutances et portera sur la thématique : « Les voix de l'exil ».

Quels récits collectifs et individuels tissent les parcours migratoires ? Quelles sont les raisons qui poussent des personnes à quitter leur foyer ? Comment se reconstruire ailleurs, entre ruptures et nouveaux repères ? À travers une sélection de films et de documentaires engagés, le festival met en lumière des récits à la fois personnels et collectifs, loin des stéréotypes et des idées reçues, pour mieux comprendre les raisons et les réalités de l'exil. Cet événement est une invitation à porter un autre regard sur les migrations, en mettant en avant des expériences avant tout humaines souvent peu visibles.

Au programme :

- Des projections ouvertes à tous·tes.
- Des séances dédiées aux établissements scolaires.
- Des temps d'échanges et de rencontres avec les équipes de terrain de France terre d'asile et son directeur général.

- Expositions, performances artistiques et moments conviviaux en lien avec les personnes que nous accompagnons.

Lundi 18 mai 2026 : **Cherbourg-en-Cotentin** (IUT): *“J’ai marché jusqu’à vous - récits d’une jeunesse exilée”*. **Saint-Lô**: *“Muganga – Celui qui soigne”*.

Mardi 19 mai 2026, **Saint-Lô**: *“Nous, jeunesse(s) d’Iran”*. **Avranches**: *“Rashid, l’enfant de Sinjar”*. **Coutances** : *“Welcome to Europe”*.

Mercredi 20 mai 2026, **Cherbourg** : *“Welcome to Europe”*. **Saint-Lô** : *“J’en suis, j’y reste”*.

Jeudi 21 mai 2026, **Saint-Lô**: *“Koromouso, grande sœur”*.

<https://www.france-terre-asile.org/actualites/agenda/festival-cinema-et-migrations-2026>

MAYOTTE

Entrée en vigueur du durcissement de l'acquisition de la nationalité française pour les enfants nés dans l'archipel

Adoptée en avril 2025 par le Parlement français, la loi visant à durcir l'acquisition de la nationalité française pour les enfants nés à Mayotte entre en vigueur mercredi 6 mai 2026. Elle loi prévoit de conditionner l'obtention de la nationalité française pour les enfants nés à Mayotte à une résidence régulière sur le sol français. Le texte précise que les pièces doivent attester qu'au moment de la naissance de l'enfant ses deux parents résidaient en France de manière régulière depuis plus d'un an.

Lorsque la filiation n'est établie qu'à l'égard d'un seul parent, les pièces justificatives exigibles ne concernent que ce seul parent. Cette loi renforce une dérogation spécifique au droit du sol qui existe à Mayotte depuis 2018. Avant ce texte, les enfants nés dans l'archipel français devaient avoir un parent résidant régulièrement sur le sol français depuis au moins trois mois au moment de leur naissance, pour obtenir plus tard la nationalité française.

Sur le reste du territoire français, la nationalité est attribuée de façon différente : si l'un des deux parents est étranger mais est né en France, l'enfant né dans l'Hexagone sera français automatiquement. Pour les enfants nés en France de parents étrangers nés dans un autre pays : ils peuvent obtenir la nationalité française à leur majorité, sous la condition d'avoir résider au moins cinq ans en France - de manière continue ou discontinue - depuis l'âge de leur 11 ans. La régularité de séjour de leurs parents n'est pas demandée.

La loi soutenue par le Rassemblement national (extrême droite), le gouvernement et le bloc central, pour durcir les restrictions au droit du sol sur l'archipel avait été vivement contestée. Des députés de gauche avaient saisi le Conseil constitutionnel, en vain, pour tenter d'annuler la mesure. Ils critiquaient notamment des modifications qui *“s'éloignaient très fortement du droit commun applicable au reste de la France, qui ne prévoit aucune condition de résidence régulière et ininterrompue des parents”*. Une situation créant *“une rupture d'égalité disproportionnée entre les enfants de parents étrangers naissant à Mayotte et ceux naissant sur le reste du territoire national”*.

Mais le Conseil constitutionnel ne les a pas suivis. Selon l'instance, qui a rendu sa décision en mai 2025, *“la population de Mayotte comporte, par rapport à l'ensemble de la population résidant en France, une forte proportion de personnes de*

nationalité étrangère, dont beaucoup en situation irrégulière, ainsi qu'un nombre élevé d'enfants nés de parents étrangers". Le Conseil avait conclu qu'en conséquence des "caractéristiques et contraintes particulières" étaient de nature à permettre au législateur d'y adapter, dans une certaine mesure, les règles relatives à l'acquisition de la nationalité française".

Ce nouveau texte ravit l'extrême droite, qui espère aller plus loin. La présidente du groupe Rassemblement national avait affirmé l'an dernier que l'impact de la mesure sera "minime" dans l'archipel, en proposant de supprimer le droit du sol "sur l'ensemble du territoire" français. Une vieille marotte de l'extrême droite.

Les chercheurs estiment, eux aussi, que cette nouvelle réforme ne produira que très peu d'effets sur l'immigration à Mayotte. En 2018, "on a déjà eu une réduction de l'accès à la nationalité française, mais on n'a pas vu une réduction du nombre d'arrivées irrégulières à Mayotte", avait alors signalé une professeure de droit public à l'université Lyon 3 et membre de l'Institut Convergences Migrations. La loi de 2018 n'a pas non plus provoqué une chute des naissances de parents étrangers dans l'archipel. "Ce nombre a même augmenté. En 2022 à Mayotte, il y a eu une augmentation de 14 % des naissances de parents étrangers par rapport à 2018. Ce qui suggère que les facteurs qui déterminent la migration ne sont pas liés au droit du sol", avait aussi expliqué un chercheur au CNRS à Clermont-Ferrand.

Des interpellations en mer causent des collisions

Mardi 28 avril 2026, le journal Le Monde en collaboration avec Lighthouse Reports, Der Spiegel et Komune, a publié une vidéo d'une intervention de la police au large de Mayotte datant du 20 février 2026. Une preuve rare des actions menées par les policiers en dehors de tout cadre légal, et qui mettent en danger quotidiennement des hommes, femmes et enfants.

L'opération en question avait mené à la collision du kwassa - une petite embarcation de pêche utilisée par les personnes qui tentent de rejoindre Mayotte - et de l'intercepteur des policiers. Quelques jours après les faits, la police nationale de Mayotte se félicitait sur les réseaux sociaux d'une opération réussie et accusait les passagers d'avoir "volontairement percuté l'intercepteur de la police nationale". Pourtant, la vidéo diffusée cette semaine (prise par l'un des policiers à bord) montre bien des manœuvres dangereuses de la part de l'intercepteur de police ayant amené à la collision.

Si tout le monde a pu être secouru ce jour-là, ce n'est pas toujours le cas.

Le 28 mars 2026, une femme est morte suite à l'une de ces manœuvres d'interpellation. Les policiers affirment à nouveau que c'est le pilote du kwassa qui aurait mis les personnes en danger et ils ne sont donc pas inquiétés. Au contraire, ils ont été félicités et décorés pour "actes de courage et de dévouement". Pourtant, tous les témoignages des rescapés rapportent que ce sont les manœuvres des policiers qui ont fait chavirer leur embarcation. Une plainte a été déposée par les passagers.

Entre 2007 et 2025, au moins 24 personnes sont décédées suite à une interception au large de Mayotte. Malgré la multiplication des incidents, parfois mortels, et des collisions qui amènent à l'ouverture d'enquête, les forces de l'ordre ne sont jamais mises en cause.

Utopia 56

NANTES

Une prof de maths en Géorgie, réfugiée, a repris des études à l'université de Nantes

Après sept ans d'études, une géorgienne, professeure de mathématiques de 34 ans a enseigné durant sept ans aux collégiens et lycéens de Tbilissi, la capitale. De quoi assurer une situation convenable à cette jeune femme, au profil d'élève brillante issue de la classe moyenne locale.

Elle a quitté son pays pour la France en 2023, avec son mari et de ses deux enfants – aujourd'hui âgés de 10 et 15 ans –, pour des raisons politiques. Le pays est tenu par des oligarques. Si vous participez à des manifestations, vous risquez de perdre votre travail ou d'être emprisonné. Une partie du pays est aussi occupée.

Sans titre de séjour depuis son départ de Géorgie pour des raisons politiques en 2023, elle n'a pas accès au travail en France. En attendant, elle vise de nouveaux diplômes pour parvenir à s'intégrer. Installée à Rezé avec sa famille, a repris des études à l'université de Nantes pour apprendre le français, en espérant, à terme, s'intégrer professionnellement. Elle dit : « Je fais tout pour m'intégrer » :

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/je-fais-tout-pour-mintegrer-prof-de-maths-en-georgie-cette-refugiee-a-repris-des-etudes-a-luniversite-de-nantes-16a03c40-3f27-11f1-9f14-5006fd1ed889>

« Mon intégration a été un combat », la galère de ce comptable comorien à son arrivée en France

En s'installant à Nantes, en 2023, un comorien, 34 ans, né dans l'archipel volcanique situé au large de la côte est de l'Afrique, s'attendait à galérer un peu. Mais certainement pas autant. Il y a obtenu, après son baccalauréat, une bourse au mérite lui permettant de suivre ses études supérieures au Maroc. Diplôme d'économie, gestion et comptabilité en poche, il a ensuite travaillé au ministère de l'Environnement comorien.

« *Mon intégration a été un combat* », résume le jeune père de famille. Dès son arrivée, il pointe à France travail, désireux de trouver un poste dans son domaine professionnel, la comptabilité. La conseillère lui dit qu'il doit réaliser une équivalence de ses diplômes auprès de l'État. Sauf qu'elle m'a dit que cela prendrait six mois, or j'avais besoin de travailler. « *Alors on m'a proposé un poste de valoriste à la déchetterie de Rezé. J'ai accepté* ». Là-bas, il rencontre beaucoup de difficultés, comme il le présente, pudiquement. Il subit des remarques racistes de collègues lui demandant de faire leur travail. Et essuie des commentaires moqueurs sur son bagage universitaire.

Après des mois de brimades, il finit par démissionner, trouvant un emploi de vendeur à Envie 44, magasin de reconditionnement d'appareils électroménagers. « *En parallèle, j'ai envoyé des dizaines de candidatures pour des postes de comptable. Mais je pense que face à d'autres candidats, les employeurs préfèrent des diplômes français alors que je suis très compétent dans mon domaine !* »

Depuis décembre 2025, il a enfin trouvé un travail dans son secteur. Il assure la comptabilité pour l'entreprise à but d'emploi de l'Amarrez, à Rezé (Loire-Atlantique), qui emploie des personnes éloignées du monde professionnel. « *Nous sommes ravis d'avoir pu [le] recruter* », glisse la directrice. « *Son arrivée a permis de compléter notre pôle administratif. Les entreprises comme la nôtre créent des alternatives au marché de l'emploi traditionnel. Mais le mieux serait que des profils comme [le sien] puissent, aussi, y accéder, au marché traditionnel...* ». Car s'il se plaît à l'Amarrez, le salaire, bloqué au Smic, n'est pas celui d'un comptable « ordinaire ». Alors, le jeune homme continue de postuler, espérant qu'un jour, une société accepte de lui donner sa chance, malgré son parcours et ses qualifications venus d'ailleurs.

PARIS

Un des plus grands centres d'accueil de migrants ferme, plus de 400 places supprimées

La préfecture d'Ile-de-France a annoncé, mercredi 29 avril 2026, la fermeture d'un centre d'accueil pour personnes migrantes situé dans le nord de Paris. Avec plus de 400 places d'hébergement d'urgence, le centre est l'un des plus importants de la région. Une centaine de ses occupants ont été dirigés vers des structures en région, "*inadaptées*" à leurs besoins, selon une association.

Le GL Center a été ouvert en 2022, initialement pour accueillir des Ukrainiens ayant fui la guerre dans leur pays. A la demande de plusieurs associations, l'hébergement a ensuite été élargi à des personnes migrantes d'autres nationalités. Selon le coordinateur de l'antenne de Paris de l'association Utopia 56, le centre accueillait notamment des personnes originaires de Côte-d'Ivoire, de Guinée, de République démocratique du Congo (RDC) ou encore d'Afghanistan.

Quelque 23 000 personnes ont été orientées depuis ce centre vers des hébergements pérennes en Ile-de-France principalement (14 000 environ) et en province, précise la préfecture de région, qui précise que le centre ne compte désormais "*plus que 49 réfugiés Ukrainiens*". "*Ce public peut désormais déposer une demande d'asile ou bénéficiaire de places d'hébergement, ce qui conduit à la fermeture*" du centre, "*le motif d'urgence (...) ayant disparu*", justifie-t-elle.

"*Des propositions d'orientation sur des dispositifs franciliens ou en province*" ont été effectuées pour les autres personnes vulnérables "*en fonction de leur situation administrative et sociale*", poursuit la préfecture. 211 personnes se sont vues proposer un hébergement, 128 ont accepté. Quarante personnes, non-ukrainiennes, sont encore sur le site et se voient "*toutes*" proposer une solution.

Orientation en SAS régionaux

"*Les personnes hébergées au sein du 'GL Events Center' ont pour la plupart été averties de leur fin de prise en charge en fin de semaine dernière, et même pour certaines, seulement ce lundi*", dénonce l'association Utopia 56, à l'origine d'un rassemblement de soutien ce jeudi, devant le centre. Outre les délais parfois très courts donnés aux personnes hébergées pour quitter le centre, l'association pointe surtout du doigt le caractère "*inadapté*" de la solution immédiate proposée par la préfecture : l'orientation des personnes hébergées vers des structures d'accueil temporaires régionales.

Dans une lettre adressée par la préfecture à l'une de ces personnes début avril, et publiée par l'association, la préfecture menace de mettre fin à "*la prise en charge en matière d'hébergement*" si la personne refuse d'être orientée vers un de ces centres. "*Les propositions en SAS régionaux (structures d'accueil temporaires) sont pour beaucoup insatisfaisantes et incompatibles avec les ancrages territoriaux*" noués par les migrants avec les services préfectoraux, sociaux, associations. Les SAS régionaux sont temporaires, "*c'est à dire que les personnes sont souvent remises à la rue au bout de quelques semaines, ce qui est illégal. Cela contredit le principe de continuité de l'hébergement d'urgence qui est garanti par la loi*", rappelle l'association Utopia 56.

Selon l'association, la fermeture du GL center constitue donc *"une perte sèche de plusieurs centaines de places d'hébergement, sans perspectives d'ouverture d'un nombre équivalent de places"*. La préfecture assure de son côté que le nombre de places d'hébergement *"sera maintenu"*. Sur *"décision"* du ministre du Logement, *200 places d'hébergement supplémentaires seront créées sur Paris"* ajoute-t-elle.

Un recours en urgence a été déposé jeudi 30 avril 2026 au tribunal administratif de Paris par Utopia 56, pour contester cette fermeture prévue le 15 mai 2026 et demander que des solutions d'hébergement soient trouvées.

POITIERS

Mobilisation à Poitiers pour les familles à la rue

"Parfois, vous regardez les enfants et vous ne savez pas où dormir, c'est très dur" : au milieu de la soixantaine de personnes rassemblées place Lepetit à Poitiers mercredi, en fin d'après-midi, pour dénoncer le manque d'hébergements d'urgence, Roxane sait de quoi elle parle. Cette maman d'une fille de 9 ans et d'un petit garçon de 6 ans, en France depuis 2019 après avoir quitté la Côte d'Ivoire, fait partie de ces familles qui n'ont pas de toit fixe sur la tête. Venue à Poitiers un peu par hasard après plusieurs années de galère en région parisienne, elle jongle entre les places au 115, une auberge de jeunesse payée en partie par des parents d'élèves, et le canapé de certains. *"Les gens à Poitiers sont très gentils, quand on n'a pas de places d'hébergement d'urgence, ils nous logent trois ou quatre jours"*, lance Roxane.

Dans l'école où sont scolarisés ses enfants, *"on a appris qu'il y avait quelques autres femmes seules avec enfant comme elle"*, lance une maman venue au rassemblement à l'appel d'une quinzaine d'associations et d'organisations. *"Ce qui est compliqué, c'est que ça, ça tient sur des bonnes volontés, on met des pansements sur des jambes de bois. On a essayé de lancer une collecte pour demander à ce que chacun donne un peu tous les mois pour ces familles : quand il y en avait une, c'était tenable, mais là, 7, ça devient insupportable. On essaie d'être solidaires, mais notre question, c'est que font l'Etat et la ville ?"* Alors qu'un nouveau préfet vient justement d'arriver à Poitiers, et qu'une nouvelle municipalité s'est installée, les attentes sont fortes.

Manque de logements d'urgence

Les familles à la rue comme les associations font toutes le même constat : le nombre de places d'hébergement d'urgence a beau être significativement renforcé au cœur de l'hiver, à l'année il n'y a pas assez de lits pour tous, ni de lieux d'accueil de jour. *"En ce moment, ça va car on est à l'auberge et que je peux y retourner après avoir déposé les enfants à l'école, j'arrive à gérer, explique Roxane. Mais quand je suis au 115, c'est la rue de 10h à 16h30. Sans papiers, je n'ai pas le droit de travailler."* Elle qui peut compter sur la solidarité des Restos du Cœur a donc choisi d'y devenir aussi bénévole, pour renvoyer l'ascenseur.

Certaines associations de la Vienne tentent de pallier ce manque comme elles peuvent, à l'image de "100 pour 1", qui mobilise de nombreux donateurs pour louer des appartements pour les plus fragiles : une quarantaine de familles sont ainsi hébergées actuellement dans le département, de Poitiers à Loudun en passant par Migné-Auxances. *"On ne fait pas de l'hébergement d'urgence, ça prend beaucoup de temps, souligne la co-responsable de l'association. On a 36 familles en attente, dont 16 qui sont des femmes seules avec enfants, à la rue, et qu'on ne peut pas héberger."*

"De façon générale, ce sont les régularisations qui ont été restreintes, conclut le Réseau d'Education Sans Frontières. On a eu deux lois et trois décrets en quelques années. Or, quand vous n'avez pas de papiers, vous n'avez que le 115. Il était déjà débordé, il l'est encore plus."

Des aides réduites

La situation pour les personnes en attente d'un titre de séjour ou en situation irrégulière est d'autant plus délicate qu'elles ne sont pas autorisées à travailler, et que les aides touchées sous conditions notamment pour les familles qui viennent de déposer une demande de séjour ont été réduites.

Depuis l'été 2025, le département de la Vienne a réduit la voilure sur l'aide de 200 euros allouée aux familles étrangères sans ressources. Celle-ci est versée uniquement sur les trois premiers mois d'arrivée désormais. *"Ce financement leur permettait parfois de participer aux frais d'hébergement d'un compatriote ou d'une personne un peu généreuse qui les accueillait. Là, on a des femmes qui risquent de devoir donner autre chose que de l'argent pour pouvoir mettre leur enfants à l'abri. La responsabilité de l'Etat est très importante."* Certaines associations ont de nouveau rendez-vous avec les services en charge de l'hébergement d'urgence dans la Vienne le 22 mai, dans l'espoir d'obtenir des avancées, a minima sur le nombre de places débloquées.

<https://www.ici.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-poitou/je-jongle-entre-le-115-et-l-auberge-de-jeunesse-mobilisation-a-poitiers-pour-les-familles-a-la-rue-1898907>

REZÉ

« Vu mon parcours, j'y croyais ! », malgré un bac + 6, la galère pour trouver un travail dans le marketing

Une ivoirienne, 39 ans, installée en France depuis janvier 2024, a rencontré beaucoup de difficultés pour trouver un travail dans son domaine. Des refus, elle en a reçu des dizaines. La jeune femme multiplie les candidatures... En vain. Et pourtant, son CV affiche un bac + 6 avec un diplôme d'études supérieures en communication, un master en publicité et une formation aux ressources humaines. Le tout obtenu en Côte d'Ivoire, son pays d'origine. J'y ai travaillé durant sept ans, en tant qu'assistante marketing et communication pour les campagnes contre le VIH au sein d'une ONG, puis comme assistante du directeur exécutif.

Lorsqu'elle arrive à Nantes, pour suivre son mari ingénieur, elle s'est vue proposer, un poste dans le démarchage téléphonique. Elle vit comme une injustice le fait que ses diplômes ne soient pas considérés ici.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/reze-44400/vu-mon-parcours-jy-croyais-malgre-un-bac-6-la-galere-pour-trouver-un-travail-dans-le-marketing-569f15ac-3a39-11f1-a950-0332529e658c>

SAINT-MALO

Deux lundis par mois, **quatre bénévoles reçoivent, écoutent et orientent** des étrangers, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine). La majorité vient pour une difficulté d'obtention ou de renouvellement de titre de séjour. Comme un jeune homme algérien, venu lundi 13 avril 2026, pour la reprise du dispositif qui avait été suspendu pour quelques mois.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/saint-malo-35400/nous-ecoutons-et-nous-orientons-les-permanences-daide-administrative-pour-les-migrants-ont-repris-a-saint-malo-33d9a0d2-380e-11f1-8542->

MANCHE

Weekend du 1er mai : des dizaines de migrants interceptés sur la côte picarde, plusieurs traversées réussies

Les tentatives de traversées de la Manche ont été nombreuses ces derniers jours sur la côte picarde. Plusieurs dizaines de migrants ont été interceptés, mais plusieurs départs ont tout de même eu lieu.

Le premier weekend prolongé de mai 2026 a été le théâtre de nombreuses tentatives de départ de migrants, sur la côte picarde. En raison de conditions météorologiques favorables, les autorités avaient mobilisé policiers et gendarmes en nombre, que ce soit "*dans les gares que sur les axes routiers et sur les plages du littoral*", précise la préfecture de la Somme. 130 migrants ont notamment été repérés à Abbeville, jeudi 31 avril 2026, près de la gare. Les policiers les ont alors empêchés de progresser vers le littoral.

Le 1er mai, 60 migrants ont été contrôlés "*dont plusieurs ont fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français*", ajoutent les services de l'Etat. Des tentatives de départ ont été empêchées. Quatre migrants ont été interceptés à Favières, 26 migrants à Béthencourt-sur-Mer, "*opération ayant conduit à l'interpellation d'un passeur et à des suites judiciaires*". Deux autres groupes ont également été empêchés de prendre la mer alors qu'ils étaient à proximité du littoral (24 migrants le 2 mai, 27 ce lundi 4 mai).

Malgré la présence des forces de l'ordre, plusieurs départs en taxi-boat ont réussi : "*55 migrants (15 au départ dans la Somme) le 1er mai depuis Saint-Valery-sur-Somme, 54 migrants le 1er mai depuis le Hâble d'Ault et 57 migrants (23 au départ dans la Somme) le 3 mai depuis Fort-Mahon-Plage*", détaille la préfecture.

<https://www.ici.fr/hauts-de-france/somme-80/woignarue/une-cinquantaine-de-migrants-secourus-entre-ault-et-cayeux-sur-mer-avant-une-traversee-de-la-manche-7368224>

La France et le Royaume-Uni signent un nouvel accord pour endiguer les traversées de la Manche

Après plusieurs mois d'âpres négociations, la France et le Royaume-Uni ont conclu un nouvel accord pour endiguer les traversées clandestines de la Manche. Il s'agit d'une reconduction pour les trois prochaines années du traité de Sandhurst.

L'accord bilatéral signé en 2018, qui avait été reconduit une première fois en 2023, s'achevait en 2026. Le nouveau, valable jusqu'en 2029, a donc été signé jeudi 23 avril 2026 par le ministre français de l'Intérieur et son homologue britannique dans les locaux de la police aux frontières à Loon-Plage, près de Dunkerque. Il prévoit "*une intensification des patrouilles et des opérations de renseignement pour endiguer fortement les traversées illégales dans le nord de la France*".

Pour cela, les autorités françaises et britanniques se sont mises d'accord sur une hausse des financements. Les investissements anglais pourront aller jusqu'à 766 millions d'euros sur trois ans. À noter que ce montant comprend "*pour la première fois*"

une part flexible évaluée à 186 millions d'euros. Cette dernière sera conditionnée à l'efficacité des mesures pour empêcher les personnes migrantes de rejoindre irrégulièrement leur territoire. Ainsi, seuls 580 millions d'euros sont donc assurés d'être versés par Londres. Ce montant représente toutefois déjà une hausse, le précédent était de 540 millions.

Dans une feuille de route, le ministère de l'Intérieur précise également que *"le financement sera réorienté sur de nouvelles actions"* si les nouvelles mesures n'apportaient pas de *"résultats suffisants, sur la base d'une évaluation annuelle conjointe"*. Grâce à ce mécanisme flexible, *"nous financerons ce qui fonctionne et adapterons notre action aux évolutions"* des tactiques des réseaux de passeurs, dont le modèle d'activité est *"très adaptable"*, a salué jeudi la ministre britannique. La part flexible est néanmoins une part *"acquise"*, a assuré le ministre français. Il y aura à la fois des critères quantitatifs (nombre d'interventions effectuées, nombre d'interpellations, nombre de traversées empêchées...) et des critères qualitatifs, mais *"il n'y aura pas de quotas qui conditionnent quelque financement que ce soit"*.

L'enveloppe globale sera fléchée à 60% vers le renforcement des effectifs sur le littoral français. Actuellement, 907 effectifs sont déployés, selon le ministère de l'Intérieur. Ce chiffre doit évoluer de 53 % pour atteindre 1 392 agents sur le cycle 2026-2029, *"incluant notamment la création d'une nouvelle unité spécialisée (SIPAF – service interdépartemental de la police aux frontières) de 80 effectifs"*.

L'accord entérine également la création d'une unité de CRS dédiée à la lutte contre l'immigration clandestine, *"prise en charge par la France"*. Ces 50 policiers, *"spécialement formés aux techniques et équipements de maintien de l'ordre et de gestion des foules"* auront pour mission de *"faire face aux groupes hostiles et aux comportements violents, et d'empêcher les migrants illégaux de franchir les frontières"*, indique le Home Office.

Concernant le renforcement des unités de renseignement et de police judiciaire, le GAO, une équipe composée de 18 effectifs, augmentera pour atteindre 30 agents. À cette hausse des effectifs s'ajoutera 20% des financements dédiés à une augmentation des équipements comme des drones, caméras thermiques, jumelles nocturnes, véhicules afin de *"mieux prévenir les tentatives de traversées"*, indique le ministère de l'Intérieur. Enfin, les 20% restants seront dédiés aux infrastructures. *"Une grande partie des moyens prévus dans ce partenariat sera concentrée dès le début de l'été et durant la période estivale, qui est traditionnellement la période la plus chargée pour les traversées en "small boats"."*

Les négociations entre les deux pays se sont révélées difficiles car les forces de l'ordre françaises sont régulièrement accusées outre-Manche de ne pas en faire assez pour retenir ces embarcations de fortune. Sous pression du parti d'extrême droite Reform UK de Nigel Farage, le gouvernement travailliste, qui a promis de *"reprendre le contrôle des frontières"*, met donc un point d'honneur à voir la situation sur le littoral français évoluer.

"Cet accord historique empêchera les migrants illégaux d'entreprendre ce périlleux voyage et mettra les passeurs derrière les barreaux", a déclaré la ministre de l'Intérieur : la *"collaboration avec les Français a permis d'empêcher des dizaines de milliers de migrants clandestins d'embarquer sur des bateaux à destination de la Grande-Bretagne"*. Elle a toutefois estimé que *"nous devons faire davantage"*. Le ministre, lui, a mis en avant une baisse de 56% des traversées de la Manche réussies depuis le début de l'année par rapport à la même période en 2025, ainsi que le démantèlement de 28 réseaux

de passeurs l'an dernier, pour 480 interpellations.

Le ministre français de l'Intérieur a salué un accord qui *"donne les moyens à nos forces de sécurité pour poursuivre leur engagement déterminant dans la lutte contre les traversées périlleuses de la Manche et renforcer la sécurité des habitants du littoral"*. Il a également salué le travail de Frontex, *"qui a vocation à s'amplifier dans le cadre d'une implication européenne renforcée pour la surveillance de cette frontière extérieure de l'Union européenne"*.

Malgré un durcissement sans précédent de la politique au Royaume-Uni, les traversées continuent. Selon le Home Office, plus de 600 personnes ont atteint les côtes anglaises durant la journée de samedi. Et depuis le début de l'année, 6 077 personnes sont arrivées au Royaume-Uni. Un chiffre en baisse par rapport aux 9 560 traversées recensées durant la même période en 2025. Selon les chiffres officiels des autorités britanniques, 41 472 personnes ont rejoint clandestinement le Royaume-Uni. Au moins 29 migrants ont perdu la vie en mer

L'annonce de cet accord a suscité de vives réactions des ONG qui opèrent sur le littoral. *"Cet accord vient nourrir et renforcer des politiques brutales qui n'empêchent pas les exilés de tenter de traverser la Manche à bord d'embarcations de fortune. Au contraire, elles les contraignent à entreprendre des voyages de plus en plus dangereux, avec des points de départ encore plus éloignés - certains allant jusqu'à la côte belge - ce qui rend la traversée encore plus longue et périlleuse"*, a déclaré le responsable du programme Migrations pour MSF en France. Un constat partagé par l'association d'aide aux migrants Utopia 56, qui dénonce une politique qui *"prouve pourtant depuis des années son inefficacité et sa dangerosité"*.

Outre-Manche, cet accord est aussi critiqué, comme le précédent traité dit "un pour un". *"Cela se traduit par toujours plus de forces de l'ordre, de patrouilles, d'équipements, d'interceptions... et désormais un financement 'au résultat' ! Entre cet accord et le précédent, le gouvernement britannique aura dépensé plus d'un milliard de livres sterling pour des mesures qui mettent des vies en danger"*, ajoute la représentante de MSF au Royaume-Uni. *"En se concentrant sur la surveillance de la Manche, le gouvernement s'attaque au symptôme et non à la cause. La surveillance policière à elle seule n'empêchera pas les personnes désespérées de se tourner vers des embarcations de plaisance dangereuses"*, a estimé le directeur des affaires extérieures du Conseil pour les réfugiés.

119 migrants secourus en une journée, une personne inconsciente évacuée par hélicoptère

Les tentatives de départ d'embarcations de migrants sont toujours nombreuses depuis le littoral français. Rien qu'au cours de la journée du samedi 25 avril 20226, 119 migrants qui tentaient de traverser la Manche à bord de petites embarcations ont été secourus, ont annoncé dimanche les autorités maritimes françaises. Une personne retrouvée inconsciente a été évacuée vers un centre hospitalier.

En tout début de matinée, une embarcation a été repérée dans le secteur de Ault dans le nord de la France. Six personnes en difficulté à bord ont été secourues puis débarquées au port de Boulogne-sur-Mer. Une autre embarcation de migrants a été signalée dans la matinée au large du Cap d'Ailly, faisant route vers le Nord. Un dispositif de surveillance a été déployé, puis renforcé à l'approche de Wimereux, où l'embarcation devait embarquer des personnes en attente sur la plage, selon le mode opératoire des taxis-boats. Lors de cet embarquement, six migrants se sont retrouvés en difficulté et ont

été secourus. Une septième personne ayant perdu connaissance, a nécessité une prise en charge médicale et a été héliporté vers le centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer.

Quelques instants plus tard, cette embarcation est tombée en panne et les 106 migrants qui se trouvaient encore à son bord ont été pris en charge. Au total, ce sont donc 112 migrants qui ont été pris en charge et transportés au port de Calais.

Une cinquantaine de migrants secourus entre Ault et Cayeux-sur-Mer, avant une traversée de la Manche

La préfecture de la Somme indique que 53 personnes ont été prises en charge par les autorités, samedi 2 mai, alors qu'elles prévoyaient de traverser la Manche dans une embarcation, au niveau du Hable d'Ault, entre Ault et Cayeux-sur-Mer.

53 personnes ont été secourues, entre Ault et Cayeux sur Mer, samedi 2 mai 2026 alors qu'elles tentaient de traverser la Manche sur une embarcation. Ces personnes exilées ont été repérées vers 6 heures 30, au niveau du Hable d'Ault à Woignarue par le sémaphore d'Ault. *"Cet évènement s'apparentant à un départ en mer de migrants à bord d'un bateau pneumatique équipé d'un moteur, les forces de gendarmerie et les moyens de secours ont été projetés sur place"*, selon la préfecture. Six de ces personnes ont été prises en charge par les pompiers, blessées légèrement. D'après le décompte des autorités, 64 autres personnes ont quand même pu embarquer sur le bateau pneumatique, probablement en direction de l'Angleterre. L'embarcation a été *"surveillée dès lors par des moyens SNSM et un remorqueur de type Abeille"*.

<https://www.ici.fr/hauts-de-france/somme-80/woignarue/une-cinquantaine-de-migrants-secourus-entre-ault-et-cayeux-sur-mer-avant-une-traversee-de-la-manche-7368224>

Deux morts suite à une tentative de traversée d'une embarcation de migrants au large de Neufchatel-Hardelot

Dans la nuit de samedi à dimanche, deux femmes, d'une vingtaine d'années et d'origine soudanaise, sont décédées alors qu'elles tentaient de rejoindre l'Angleterre en traversant la Manche, en taxi-boat. L'embarcation qui transportait 82 migrants a dérivé au large de Neufchatel-Hardelot. Les secours ont retrouvé les femmes décédées à bord. Une enquête judiciaire a été ouverte sous l'autorité du parquet de Boulogne-sur-Mer.

Les deux femmes se trouvaient dans une embarcation de type "small boat" transportant "environ 82 personnes", a déploré le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais. Il explique que le bateau a embarqué les personnes vers 1h30 du matin. Le moteur de l'embarcation est tombé en panne et le bateau a dérivé jusqu'à Boulogne. Les sauveteurs ont d'abord récupéré 17 personnes.

"L'embarcation s'est ensuite échouée sur la plage", les victimes, deux femmes, ont été retrouvées *"décédées dans le bateau"*. Il y avait aussi des blessés : trois personnes qui présentent des blessures graves sont en urgence absolue. 14 personnes sont plus légèrement blessées. Cinq ont été transportés vers les centres de secours. Il y avait aussi des enfants à bord.

Le secrétaire général de la préfecture rappelle tout le travail fait en

permanence pour empêcher ces départs. *"Il y a trop de personnes sur des bateaux pas du tout adaptées"*, ce qui explique que certaines personnes aient été brûlées. L'opération de sauvetage a mobilisé 15 gendarmes, 46 pompiers du SDIS et 16 personnes de la protection civile qui ont pris en charge les migrants.

Depuis une semaine, 394 migrants ont réussi cette traversée.

<https://www.ici.fr/hauts-de-france/pas-de-calais-62/neufchatel-hardelot/deux-morts-suite-au-nauffrage-d-une-embarcation-de-migrants-au-large-de-neufchatel-hardelot-3782108>

MEDITERRANEE

Cinq corps retrouvés entre l'Algérie et l'Espagne par un bateau de croisière

C'est après avoir repéré en pleine mer un gilet de sauvetage qu'un navire de croisière qui se trouvait entre les côtes espagnoles et nord-africaines, a lancé une opération de recherche mardi 21 avril 2026 aux alentours de 18 heures. L'équipage du navire a alors retrouvé un corps à proximité et a repris sa route. Mais une heure plus tard, un second gilet de sauvetage a été retrouvé à la dérive, poussant le navire à relancer une opération de recherche. En trois heures de recherche, l'équipage du navire a récupéré cinq corps. Il s'agit probablement de migrants décédés en tentant la traversée de la Méditerranée au départ de l'Algérie.

Le navire de croisière, qui était parti le 19 avril 2026 d'un port près de Rome à destination de Copenhague, via le détroit de Gibraltar, a fait demi-tour pour déposer les cadavres à Carthagène, une ville espagnole en bordure de Méditerranée, dans la région de Murcie. Les corps ont été ensuite transférés à l'institut médico-légal de la ville où une autopsie doit être menée.

Une enquête a été ouverte par la police espagnole afin de déterminer si les cinq victimes se trouvaient à bord d'une embarcation de migrants retrouvée à la dérive le 21 avril dernier. Selon les médias espagnols, ce bateau d'exilés avait été repéré par un navire militaire français à environ 40km au large de Carthagène. Suite au signalement des militaires français, les secours espagnols s'étaient dépêchés sur place et avaient découvert deux hommes et trois corps dans une embarcation.

D'après les survivants, le bateau avait quitté l'Algérie depuis Mostaganem, une ville à l'est d'Oran, avec 18 personnes à son bord. Il aurait dérivé pendant plusieurs jours. Depuis, 13 personnes sont donc portées disparues et les enquêteurs cherchent à déterminer si les cinq corps retrouvés pourraient appartenir à ce groupe.

Ce genre de découverte n'est pas rare sur cette route migratoire, aussi appelée la "route algérienne". De nombreux migrants prennent la mer au départ des côtes algériennes pour tenter d'atteindre la péninsule espagnole ou les îles des Baléares.

Selon le ministère de l'Intérieur espagnol, 2 898 migrants ont atteint l'Espagne via cette route migratoire depuis le début de l'année, une hausse de 21 % par rapport à la même période l'année dernière.

Et cette hausse se traduit par un plus grand nombre de décès. Selon l'ONG Caminando fronteras, 1 037 personnes parties d'Algérie vers les Baléares ou le sud-est de l'Espagne ont perdu la vie en 2025. Elles n'étaient que 517 en 2024.

UNION EUROPÉENNE

ENFANTS EN EXIL : PRÈS D'UN DEMANDEUR D'ASILE SUR QUATRE EN EUROPE EST MINEUR

En 2025, 158 400 primo-demandeurs d'asile enregistrés dans les pays de l'UE étaient mineurs (personnes de moins de 18 ans). Cela représente 23,7% du nombre total de premières demandes d'asile, soit près d'un demandeur d'asile sur quatre, d'après les données Eurostat du 29 avril 2026. Leur nombre était de 254 000 en 2023 et 224 000 en 2024. Les filles représentent 45% de ces enfants, une proportion qui reste à peu près stable puisque, entre 2015 et 2025, la moyenne est de 42%.

L'Autriche arrive en tête des destinations pour ces mineurs. La part des moins de 18 ans dans les premières demandes d'asile atteint 57,3%. Ils représentent ensuite près de 45% des dossiers en Allemagne et 30% en Finlande.

Les dossiers examinés en 2025 de mineurs arrivés au courant de l'année ou dans les années précédentes ont abouti à près de 113 000 protections en première instance, contre 20 000 rejets. Un peu plus de 6 000 enfants ont obtenu protection après un recours. In fine, *"le pourcentage de décisions positives a été plus élevé pour les mineurs que pour les adultes sur la période 2014-2025"*, souligne Eurostat.

En 2025, Eurostat comptabilise près de 21 000 demandes d'asile déposées par des mineurs non accompagnés (MNA). La tendance est à la baisse : en 2022, Eurostat enregistrait près de 40 000 demandes dans les différents États membres de l'Union européenne (UE).

La proportion de MNA parmi les moins de 18 ans déposant une première demande d'asile atteint 13,3%. Cette population particulièrement vulnérable, car isolée, correspond à près de 4% du nombre total de primo-demandeurs d'asile.

La part de ces mineurs non accompagnés dans le nombre total de dossiers déposés pour la première fois par des jeunes âgés de moins de 18 ans est la plus élevée en Slovénie, à hauteur de 78%, puis en Lettonie (73%). Ils représentent ensuite près d'un mineur demandeur d'asile sur deux en Bulgarie, aux Pays-Bas et en Lituanie.

Les trois nationalités les plus représentées parmi les mineurs demandeurs d'asile sont les Afghans (16,9%), les Syriens (13%) et les Vénézuéliens (10,7%). Les Afghans sont les plus représentée parmi les mineurs non accompagnés. Ils représentent 12% de ceux qui déposent une demande d'asile, suivis de près par les MNA érythréens et syriens.

UN AVOCAT GÉNÉRAL DE LA CJUE ESTIME CONFORME AU DROIT EUROPÉEN L'ACCORD MIGRATOIRE ITALIE-ALBANIE

Jeudi 23 avril 2026, l'avocat général de la Cour de justice de l'UE a estimé que l'accord conclu fin 2023 par l'Italie, afin d'envoyer des migrants en Albanie pendant l'examen de leur demande d'asile, est en principe compatible avec les règles de l'Union européenne. La plus haute juridiction européenne relève que *"l'avocat général note que le droit de l'Union n'empêche pas un État membre de créer un centre de rétention pour les procédures de retour en dehors de son propre territoire"*. Toutefois, elle précise que les droits individuels de l'exilé doivent être respectés. *"Cet État resterait toutefois lié par l'ensemble des garanties que l'Union européenne octroie aux migrants, y compris le droit à une assistance juridique, à une aide linguistique et à des contacts avec la famille et les autorités compétentes"*. L'un des onze avocats généraux de la CJUE, a souligné que l'Albanie était proche de l'Italie et qu'il s'agissait d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE, ajoutant qu'il pourrait ne pas parvenir à la même conclusion dans le cas d'un pays tiers plus éloigné ou instable.

Cet avis a forcément été salué par la Première ministre d'extrême droite italienne, pour qui ces centres constituent une mesure phare. *"Une nouvelle importante, qui confirme la justesse de la voie que nous avons choisie"*, et elle dénonce *"deux années perdues à cause d'interprétations judiciaires arbitraires et infondées"*.

Les structures établies en Albanie, construites dans l'idée d'y transférer des exilés le temps du traitement de leur demande d'asile par l'Italie, avaient été reconverties en mars 2025 en centres de retour et de rétention après plusieurs camouflages judiciaires, avant de redevenir en février 2026 des centres de traitement de demandes d'asile. Jugés « dangereux » par des ONG, ces centres - gérés par des Italiens et placés sous juridiction italienne - sont restés en grande partie vides ces derniers mois en raison de recours judiciaires. Les juges avaient en effet ordonné le retour en Italie de migrants transférés en Albanie peu après la conclusion de l'accord, invoquant des préoccupations quant au respect du droit de l'Union européenne. En un an, entre octobre 2024 et octobre 2025, seules 132 personnes ont été emmenées en Albanie, dont 32 ont été rapatriées après des décisions de la justice italienne. En 2025, la Cour d'appel de Rome avait rejeté de nouvelles ordonnances de détention, ce qui a conduit les autorités italiennes à saisir la Cour suprême italienne, laquelle a de son côté renvoyé les questions juridiques devant la Cour de justice de l'Union européenne. Cet avis rendu jeudi, certes non contraignant, servira de base à la décision que rendra ultérieurement la CJUE. Cette déclaration vient donc redonner une justification juridique à l'accord.

Malgré toutes ces contestations, la première ministre poursuit coûte que coûte ce projet d'externalisation de l'asile et des retours. En novembre 2025, la Première ministre italienne avait dit que les centres pour migrants albanais deviendraient entièrement opérationnels à partir de la mi-2026, date à laquelle les nouvelles règles de l'UE en matière de migration et d'asile doivent entrer en vigueur.

D'autant plus que la politique de Rome est suivie de près par d'autres pays de

l'UE qui envisagent une approche similaire. Cette politique bénéficie notamment d'un large soutien européen puisqu'il y a un mois, l'Union européenne a voté, via le Pacte asile et migration et son « règlement retour », un durcissement des sanctions contre les migrants en situation irrégulière et la possibilité de les renvoyer vers des "hubs de retour" situés en dehors de l'Union.

Outre la création de ces "*hubs de retour*" dans des pays hors des frontières de l'Union européenne (UE) où seraient envoyés les migrants déboutés de l'asile et détenteurs d'une Obligation de quitter le territoire (OQT), ce texte prévoit également la possibilité pour les États de mener des expulsions vers des "*pays tiers sûrs*" - avec lequel l'étranger n'a parfois aucun lien.

BELGIQUE

À Bruxelles, l'accueil de responsables taliban par l'UE pour parler du renvoi d'Afghans crée la controverse

Le commissaire aux affaires intérieures et aux migrations a prévu de rencontrer une délégation dans quelques mois, pour parler des expulsions d'Afghans installés actuellement sur le sol européen, discuter du renvoi de ces immigrés alors que les Afghans représentaient encore l'an dernier la nationalité la plus représentée parmi les demandes d'asile dans l'Union européenne (UE). Cela gêne d'autant plus que les taliban ne sont reconnus, ni par l'Union européenne (UE), ni par les 27 États membres.

Cette visite, coordonnée par la Commission européenne et plusieurs États membres, fait suite à deux déplacements de responsables européens en Afghanistan, portant sur le même sujet. Portés par une volonté commune de durcir leurs politiques migratoires, une vingtaine de pays de l'Union européenne veulent savoir comment renvoyer des migrants, et particulièrement ceux condamnés par la justice, vers l'Afghanistan.

Une eurodéputée belge s'est saisie du sujet. "*Entendre que 20 États membres demandent à la Commission européenne, et donc au commissaire Brunner, de coordonner une réunion avec les talibans et de négocier avec eux ce qu'on appelle un accord de réadmission – réadmettre dans leur pays les personnes qui ne se voient pas octroyer un titre de séjour en Europe – est profondément en violation avec le droit d'asile, le droit international et le respect des droits fondamentaux et l'Europe ne peut pas se rendre responsable de ça*", précise-t-elle à Strasbourg.

Cette visite pose une avalanche de questions pratiques et éthiques. D'abord parce qu'elle implique de dialoguer avec les responsables talibans, au pouvoir depuis 2021, mais que l'Union européenne ne reconnaît pas officiellement. L'Office belge des étrangers a souligné que les contacts "*avec les autorités afghanes de facto*" se limitaient pour l'heure à un "*niveau strictement technique*" et n'impliquaient pas "*d'engagement politique avec les membres du régime taliban*". Pour entrer en Belgique, pays hôte des institutions européennes, ces responsables talibans devraient se voir accorder des exemptions – ce que les autorités belges seraient en théorie prêtes à faire, même si cette demande ne leur a pas encore été adressée.

Ensuite, parce que l'Afghanistan est déjà confronté à une grave crise humanitaire. Depuis 2023, plus de 5 millions d'afghans sont rentrés d'Iran et du Pakistan, le plus souvent de manière forcée. Selon les organisations internationales, la majorité d'entre eux vit dans une grande précarité, sans logement durable ni emploi.

Selon Amnesty international, le régime des talibans intensifie ses attaques contre les droits des femmes, détient les détracteurs du régime, torture et exécute les opposants. eurodéputée belge s'oppose donc au renvoi des Afghans dans ces circonstances. "Si des personnes fuient un régime comme celui des talibans, il faut que l'Union européenne explore les voies légales d'accès au territoire européen et d'organisation de la solidarité, le temps qu'un semblant de démocratie, en tout cas, puisse être rétabli par rapport à aujourd'hui en Afghanistan avant d'envisager de renvoyer des gens là-bas", ajoute l'eurodéputée, qui a obtenu la convocation du commissaire Magnus Brunner devant le Parlement européen. Il devra alors justifier sa participation annoncée à cette rencontre avec les talibans, mais la date n'est pas encore connue.

CROATIE

Quatre morts dans des circonstances encore incertaines

La police a indiqué avoir été informée dimanche 3 mai 2026 de la présence d'un important groupe de migrants près de la ville de Karlovac, où elle a découvert les corps de quatre personnes. Quinze autres personnes ont également été découvertes dans la zone, aux alentours du village de Donje Prilisce, à 70 kilomètres au sud-ouest de Zagreb et à proximité de la frontière slovène.

Deux des personnes secourues étaient en mauvaise santé et ont été transportées à l'hôpital, mais leur pronostic vital n'est plus engagé. Les causes des décès n'ont pas encore été établies et les autorités n'ont pas communiqué l'identité ni la nationalité des victimes. Les enquêtes et les autopsies sont en cours. Les passagers auraient été transportés dans un camion de marchandises où ils auraient subi des « *conditions inhumaines* » et abandonnés à la frontière par le chauffeur qui a pris la fuite.

Les treize autres personnes découvertes par la police ont été transférés au Centre d'enregistrement des demandeurs de protection internationale de Dugi Dol. Il s'agit très probablement de ressortissants du Pakistan, du Soudan ou d'Égypte.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o-Nouveau-drame-en-Croatie-quatre-morts-dans-des-circonstances-encore-incertaines>

ESPAGNE

La stratégie migratoire « humaine » de l'Espagne saluée comme un modèle européen

Dans une interview télévisée diffusée le 30 avril 2026, la ministre espagnole de la Migration, a présenté la nouvelle stratégie migratoire du pays comme une « quasi-politique d'État » fondée sur une planification économique à long terme et la cohésion sociale. Elle a défendu le programme exceptionnel de régularisation instauré par le décret royal 316/2026, qui a ouvert une fenêtre de dix semaines (du 16 avril au 30 juin 2026) permettant à environ 500 000 étrangers en situation irrégulière, justifiant de cinq mois de résidence, d'obtenir un statut légal. La ministre a souligné que les défis démographiques majeurs de l'Espagne — sa population en âge de travailler devrait diminuer de 3 millions dans la prochaine décennie — nécessitent une migration « *ordonnée, régulière et sécurisée* » plutôt que des mesures ponctuelles de répression aux frontières. Selon les projections gouvernementales, sans immigration continue, le PIB espagnol pourrait chuter de 22 % d'ici 2075 et la population diminuer de 15 millions. Bruxelles et plusieurs capitales européennes ont exprimé leur inquiétude quant au risque que les migrants

nouvellement régularisés se déplacent ailleurs dans l'espace Schengen. Elle a répliqué que les permis sont limités au territoire espagnol et entièrement conformes au droit européen.

La ministre a également affirmé que l'approche espagnole a déjà permis de réduire de 18 % les arrivées irrégulières par la mer aux îles Canaries en un an, démontrant que la « *gestion humanitaire* » peut coexister avec un contrôle efficace des frontières. Les organisations professionnelles ont largement salué ce programme, soulignant que les secteurs de l'agriculture, du bâtiment et des soins aux personnes âgées souffrent de pénuries chroniques de main-d'œuvre. Employeurs espagnols et multinationales préparent des filières de recrutement accélérées en vue de la délivrance des premières cartes de séjour dès juillet. Les avocats spécialisés en immigration, en revanche, mettent en garde contre les risques d'engorgement : le bureau des étrangers de Madrid a traité 92 000 dossiers en 2025, mais devrait en recevoir plus du triple durant la période de régularisation en 2026. L'Espagne mise sur une intégration à grande échelle plutôt que sur l'exclusion. Les entreprises qui sponsorisent déjà des embauches locales doivent surveiller les délais de traitement et être prêtes à aider leurs employés à rassembler les preuves de résidence antérieures à 2026, tandis que celles souhaitant se développer en Espagne pourraient bientôt bénéficier d'un vivier plus important, de talents autorisés à travailler.

<https://www.visahq.com/fr/news/2026-04-30/es/spains-humane-migration-strategy-hailed-as-a-european-model/>

En Catalogne, des files d'attente géantes pour les étrangers sans papiers en quête de régularisation

En Espagne, le grand plan de régularisation des étrangers en situation irrégulière entre dans le concret. Il pourrait concerner près d'un demi-million de personnes. Conséquence immédiate : depuis plusieurs jours, les centres administratifs sont pris d'assaut, notamment en Catalogne.

Devant certains bureaux, les files d'attente s'étirent sur plusieurs heures. Dans de nombreuses villes, des centaines de personnes patientent dès l'aube pour déposer leur dossier. À Barcelone, où un seul bureau est habilité à recevoir les demandes et délivrer les certificats nécessaires, l'afflux a provoqué des tensions, et même quelques bousculades.

Des témoignages illustrent la situation : une femme raconte être arrivée à 4 heures du matin et avoir trouvé déjà plusieurs files d'attente. Un autre usager explique être resté debout pendant sept heures, sans boire ni manger. Face à cette affluence, les autorités ont dû revoir l'organisation et les forces de l'ordre sont intervenues. Désormais, un système de numéros a été mis en place pour tenter de fluidifier l'accès.

Mais la gestion de cette campagne est critiquée. Plusieurs élus dénoncent un manque d'anticipation et une mise en œuvre dans la précipitation. L'Association catalane des municipalités a même alerté sur un risque de saturation des services locaux, incapables de faire face à un tel volume de demandes. À Manresa, le maire pointe un manque d'organisation et des conditions de travail difficiles, aussi bien pour les agents que pour les personnes en attente de régularisation.

La campagne doit se poursuivre encore plusieurs semaines, avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au 30 juin 2026. Parmi les critères exigés : prouver une résidence continue en Espagne, une démarche parfois complexe. Certains candidats vont

jusqu'à présenter des relevés de cartes de fidélité de supermarché pour attester de leur présence.

Au total, environ 500.000 personnes pourraient être concernées en Espagne, dont près de 150.000 en Catalogne. La majorité des demandeurs sont des migrants originaires d'Amérique latine.

<https://www.ici.fr/emissions/l-info-du-sud/en-catalogne-des-files-d-attente-geantes-pour-les-etrangers-sans-papiers-en-quete-de-regularisation-4244855>

17 exilés somaliens se noient entre l'Algérie et l'Espagne

Un bateau a chaviré dans les eaux situées entre l'Algérie et l'Espagne causant la mort d'au moins 17 migrants somaliens, a déclaré jeudi 23 avril 2026 l'ambassadeur de Somalie en Algérie.

Parmi les victimes figurent douze hommes et cinq femmes. *"J'ai été contacté par des parents qui cherchaient leurs enfants et voulaient savoir où ils se trouvaient"*, a rapporté l'ambassadeur aux médias somaliens. Suite à ces alertes, l'ambassadeur a contacté le ministère algérien des Affaires étrangères. Celui-ci l'a informé qu'un groupe d'exilés africains était décédé dans un naufrage au large de Bou Ismaïl, une province côtière du nord de l'Algérie. Le groupe cherchait, par cette traversée maritime périlleuse, à rejoindre les côtes espagnoles, porte d'entrée en Europe.

L'ambassadeur somalien a indiqué s'être alors rendu dans cette ville située à environ 100 kilomètres à l'ouest d'Alger proche de Tipaza, tôt jeudi matin 23 avril 2026, vers 6 heures. *"J'ai visité deux hôpitaux de la province et j'ai vu les corps"*

Poussés par l'insécurité, les opportunités économiques limitées et les conditions de sécheresse prolongée dans leur pays, les migrants somaliens entreprennent de plus en plus souvent des périples, évitant la Méditerranée centrale (Libye, Tunisie) ou dans l'Atlantique (routes des Canaries), itinéraires de plus en plus surveillés.

Ceuta

Ceuta connaît une forte hausse des arrivées depuis le début de l'année 2026

Depuis le début de l'année 2026, 1 968 migrants sont arrivés dans l'enclave espagnole de Ceuta par voie terrestre, contre 437 sur la même période en 2025. Cela représente une hausse de 350 % sur cette route fréquentée par des nombreux jeunes Marocains mais aussi de plus en plus de Subsahariens.

La pression sur cette frontière espagnole semble néanmoins baisser un petit peu ces dernières semaines. Seules 149 arrivées ont été recensées au cours des deux premières semaines du mois d'avril. Par ailleurs, au moins 15 personnes sont mortes depuis le début 2026 en tentant la traversée. Le dernier a été découvert lundi 27 avril 2026 à Tarajal. Il s'agit du troisième corps retrouvé depuis le début du mois.

Ces nombreuses arrivées compliquent une situation déjà très tendue dans le seul centre d'hébergement de ce territoire espagnol en Afrique du nord. Depuis le mois de février, plus de 1 000 personnes se trouvent dans le centre prévu pour 512 places. *"Une situation si extrême que des garages ont dû être transformés en chambres, ou que les personnes arrivant ont été laissées à attendre à l'entrée, dormant à même le sol"*. Pour tenter de faire face à cette situation, les départs vers la péninsule des personnes arrivées

plus tôt ont été accélérés.

"*La situation au centre a atteint un niveau critique*", alertait déjà en février le syndicat infirmier SATSE. Les exilés "*sont entassés, plusieurs d'entre eux dorment sur le même matelas, dans un espace mal ventilé et mal éclairé, et présentant des conditions d'hygiène inacceptables*" (sol sale jonché de mégots de cigarette et de reste de nourriture), déplorait l'organisation.

Le syndicat général des commissions des travailleurs avait estimé que "*le maintien de personnes dans ces espaces constitue une dégradation des normes fondamentales qui devraient régir un centre d'hébergement*", tout en alertant sur les conditions de travail "*extrêmement difficiles*" du personnel du CETI - qui comprend notamment des travailleurs de la santé, du personnel soignant, des agents de sécurité privés, des services de cuisine et de restauration, des traducteurs, des services d'entretien et juridiques.

GRÈCE

La Libye s'attaque aux réseaux de trafiquants, la Grèce appelle à une coopération renforcée

En Libye, les autorités intensifient leurs efforts pour démanteler les réseaux de trafic d'êtres humains et de passeurs face à l'inquiétude internationale croissante suscitée par les flux migratoires irréguliers en Méditerranée, des routes qui, selon la Grèce, exercent une pression de plus en plus forte.

Un tribunal de Tripoli a ainsi condamné mardi 28 avril 2026 quatre membres d'un réseau criminel à des peines de prison allant de 12 à 22 ans pour des crimes incluant le trafic de migrants, l'enlèvement contre rançon et la torture. Selon l'accusation, le groupe opérait le long du corridor côtier ouest, près de Zouwara, un point de départ connu des passeurs conduisant les migrants à tenter la traversée de la Méditerranée vers l'Europe.

C'est dans ce contexte que le ministre grec des Affaires étrangères, s'est rendu lundi 27 avril 2026 à Tripoli pour s'entretenir avec son homologue libyen. Les discussions ont porté sur le renforcement de la coopération en matière de lutte contre le trafic de migrants et de gestion des flux migratoires.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o-Grece-cinq-passeurs-presumes-arretes-sur-l-ile-de-Samos>

Arrestations de passeurs supposés près de la frontière turque

Un homme, qui transportait onze migrants entassés dans sa voiture, a été interpellé à la frontière terrestre avec la Turquie lundi 20 avril 2026. Selon un communiqué de la police, l'homme a été arrêté dans la région des Rhodopes et se dirigeait vraisemblablement vers Thessalonique, la principale ville voisine. Un deuxième homme a été arrêté lundi également, dans la région d'Évros, avec trois migrants à bord. Les deux véhicules ont été saisis.

D'après les données du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 1784 migrants sont entrés en Grèce par sa frontière terrestre avec la Turquie depuis le début de l'année. La nationalité la plus représentée parmi les migrants entrant en Grèce par voie maritime et terrestre est celle des Soudanais, suivis des Afghans,

des Égyptiens, des Yéménites et des Somaliens.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o-Grece-cinq-passeurs-presumes-arretes-sur-l-ile-de-Samos>

ITALIE

Plus de 800 mineurs non accompagnés ont été placés en centres pour adultes depuis fin 2023

Dans son rapport publié mardi 28 avril 2026, l'ONG ActionAid est formelle : en Italie, *"le placement de mineurs non accompagnés (MNA) dans des centres pour adultes n'est pas exceptionnel"*. Réagissant aux déclarations du ministère de l'Intérieur évoquant les *"présences exceptionnelles de mineurs dans les centres pour adultes"*, les auteurs du rapport ont contacté les 29 préfectures d'Italie dans le cadre d'une mission d'information.

Ainsi, pour la première fois depuis l'adoption du « décret Cutro » en septembre 2023 - qui introduit la possibilité de placer temporairement les mineurs de plus de 16 ans dans des centres pour adultes -, ActionAid a pu recenser le phénomène. Selon l'ONG, 823 mineurs non accompagnés ont transité dans un centre pour adultes entre la promulgation du décret et novembre 2025.

L'organisation dénonce une politique *"qui compromet l'intérêt supérieur de l'enfant"* mais qui *"contredit également la loi"*. Selon le décret de 2023, le placement d'un MNA en centre pour adultes ne peut dépasser une durée maximale de trois mois, prorogeable de 60 jours supplémentaires. Or, selon le rapport, au moins seize préfectures enregistrent des séjours de plus de trois mois, et treize d'entre elles, des séjours de plus de cinq mois. Les cas les plus critiques concernent Turin, Cuneo, Imperia, Sondrio, Lecco, Mantoue, Biella, Brescia, Côme et Forlì-Cesena. Dans certaines villes, les durées maximales observées atteignent 1 413 jours à Turin, 927 à Brescia, 883 à Imperia, 866 à Cuneo, 773 à Lecco et 739 à Mantoue.

D'autre part, la loi indique que les mineurs peuvent être placés en centre pour adultes uniquement en cas *"d'indisponibilité temporaire des structures d'hébergement"*. Là encore, les auteurs dénoncent des procédures en dehors des règles et dénoncent *"des placements qui se poursuivent même lorsqu'il reste des places disponibles dans les circuits dédiés"*. Selon les données recueillies auprès des préfectures, dans la grande majorité des régions, des mineurs ont été placés en centres pour adultes alors que des places étaient disponibles au niveau communal, provincial ou régional.

À Turin, Cuneo, Imperia et Novara, des mineurs non accompagnés ont même été placés en centre pour adultes avant même l'adoption du décret légalisant cette procédure. C'est le cas de 138 enfants, selon l'ONG. *"Le décret n'a pas 'créé' le phénomène qu'il prétend encadrer ; il a simplement fourni un cadre juridique à une pratique illégitime, exceptionnelle mais bien ancrée, afin de garantir que les préfectures agissent dans le respect de la loi"*, tacent les auteurs du rapport.

Début avril, l'Italie a d'ailleurs été condamnée à verser 10 000 euros à un exilé par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) dans une telle affaire. En juin 2023, soit plusieurs mois avant l'adoption de la loi, un jeune burkinabé a été placé dans un centre pour adultes de Crotone. Il y est resté cinq mois, jusqu'à ce que la CEDH ordonne au gouvernement italien de le transférer dans un établissement adapté aux MNA.

Selon le jeune homme qui a été entendu devant la Cour, au moment de son

séjour au centre Sant'Anna, dont la capacité est de 641 personnes, environ 830 migrants – dont 200 mineurs – étaient accueillis. *"Le requérant a fait valoir que le centre Sant'Anna était à la fois un centre d'accueil et un centre pour demandeurs d'asile, destiné à accueillir uniquement des adultes. Or, des mineurs non accompagnés y étaient détenus dans des conditions de surpopulation, d'absence de séparation d'avec les adultes et de contact avec eux, d'insuffisance d'installations adéquates et de conditions matérielles et d'hygiène déplorables"*, a ajouté la CEDH.

De plus, aucun service ou équipement spécifique adapté aux besoins des mineurs non accompagnés n'était proposé au sein du centre. *"Le Garant national des droits des personnes privées de liberté personnelle a en effet constaté l'absence de services d'accompagnement éducatif, récréatif ou psychosocial dédiés aux mineurs"*, note la Cour qui conclut que le jeune burkinabé *"a été soumis à un traitement inhumain et dégradant pendant son séjour au centre Sant'Anna, en violation de l'article 3 de la Convention (européenne des droits de l'Homme)"*.

Selon le gouvernement italien, fin 2024, 18 625 MNA étaient présents en Italie. Un chiffre descendu à 17 011 fin 2025. Et parmi eux, les plus de 16 ans représentent plus des trois quarts des mineurs en Italie. *"La tranche d'âge potentiellement concernée par le décret-loi constitue donc la composante numériquement dominante du système"*, s'inquiète ActionAid.

Voteé, la prime pour les avocats encourageant le rapatriement des migrants

Le sort d'une mesure très controversée a été scellé en quelques minutes. Le Conseil des ministres italien, réuni ce vendredi midi, a approuvé une loi d'urgence sécurité, comportant une prime pour les avocats encourageant leurs clients exilés à s'engager dans un programme de rapatriement volontaire. La Chambre des députés avait déjà adopté le texte plus tôt dans la matinée.

La prime, qui pourrait s'élever à 615 euros, concernera les avocats qui parviennent à convaincre leurs clients exilés de quitter le pays, via le rapatriement volontaire assisté, et à les accompagner jusqu'au bout de ce processus.

Le Conseil des ministres a simplement apporté une légère correction à la mesure. La nouvelle version de l'article élargit aux organisations et associations à but non lucratif, le panel des entités habilitées à faciliter la participation des étrangers aux programmes de rapatriement volontaire éligibles à la prime.

Cette mesure durera trois ans, jusqu'en 2028, étant considérée de nature *"expérimentale"*. Le gouvernement compte allouer une enveloppe de 246 000 euros cette année, puis de 492 000 euros en 2027 ainsi qu'en 2028, pour financer cette mesure.

L'Association nationale des magistrats a exprimé sa *"consternation"* le 18 avril 2026. L'instance estime qu'une telle mesure *"va à l'encontre de l'idée même de défense [juridique], car cela lie la prime à l'échec de la défense, ce qui est contraire à la logique, avant même d'être contraire au droit."* Elle rappelle que *"dans tous les domaines, le droit à la défense doit rester plein, libre et concrètement accessible"*.

La mesure vivement contestée par de nombreuses organisations d'avocats, de magistrats et d'opposants politiques, est issue d'un décret d'urgence gouvernemental diffusé le 24 février 2026. Celui-ci comprend une série d'articles renforçant la sécurité intérieure et la gestion de l'immigration. Entré en vigueur immédiatement, ce type de décret d'urgence doit être soumis à ratification par le Parlement dans un délai de 60 jours

pour entrer durablement dans la législation nationale. C'est désormais chose faite.

Entre autres mesures, le nouveau décret-loi autorise une dérogation au Code des marchés publics pour la construction et la rénovation des centres de détention pour rapatriement, et ce jusqu'à la fin de l'année 2028. Le texte de loi élargit également les pouvoirs des préfets et des forces de l'ordre pour détenir, identifier et rapatrier les migrants en situation irrégulière, tout en allouant 85 millions d'euros à l'extension des centres de rétention administrative.

La loi affaiblit également le droit à la défense des étrangers contre l'expulsion. Il existait jusqu'ici une disposition dans la loi italienne qui garantissait une aide juridictionnelle gratuite (donc aux frais de l'État) pour les étrangers non ressortissants de l'UE dans le cadre des recours contre l'expulsion. L'article 29 de la nouvelle loi supprime cette disposition.

Toute personne contestant une expulsion devra désormais se conformer aux règles ordinaires de l'aide juridictionnelle gratuite, c'est-à-dire : démontrer qu'elle remplit les conditions de revenus. *"Pour un étranger en transit ou détenu administrativement, souvent sans dossier fiscal établi en Italie, cette procédure risque d'être impossible compte tenu de la longueur de la procédure judiciaire."*

S'il est théoriquement réservé aux situations exceptionnelles, le décret d'urgence ratifié a posteriori est en fait un levier régulièrement activé par la première ministre pour légiférer sur le plan sécuritaire, dans la foulée de faits divers qui font l'actualité. En l'occurrence, celui du 24 février 2026 fait suite à des manifestations de soutien au centre social Askatasuna de Turin expulsé par la police, et à des incidents impliquant l'utilisation d'armes blanches par des écoliers.

PAYS-BAS

Les Pays-Bas adoptent le double statut pour les demandeurs d'asile

La loi instaurant un système à deux statuts pour les demandeurs d'asile a été adoptée aux Pays-Bas à la majorité des voix du Sénat, le 21 avril 2026. Cela signifie qu'une distinction s'opère désormais aux Pays-Bas entre, d'un côté, les personnes fuyant les persécutions individuelles liées à leur orientation sexuelle, leur origine ethnique ou leur religion (soit la définition stricte de "réfugié" au sens de la Convention de Genève), et de l'autre, les personnes fuyant la guerre ou les catastrophes naturelles.

Ce système de double statut est à l'image de ce qui se fait en France comme dans d'autres pays européens, avec d'un côté le statut de réfugié et de l'autre la protection subsidiaire, qui n'ouvre pas à la même durée de titre de séjour ni aux mêmes droits.

Aux Pays-Bas, les nouveaux demandeurs d'asile qui se verront attribuer un statut A (persécutions individuelles) : la validité du premier titre de séjour est limitée à trois ans, mais fin du séjour permanent, et les personnes devront, au bout des trois ans, faire réexaminer leur statut pour le renouveler. Les réfugiés ayant déjà un titre de séjour permanent pourront le conserver : les nouvelles règles s'appliquent pour les nouveaux arrivants. Elles en vigueur au 12 juin 2026, c'est-à-dire : à la date d'entrée en vigueur du Pacte migratoire européen - qui instaure notamment une nouvelle procédure de filtrage aux frontières.

Les règles du Pacte vont être discutées en mai 2026 par les parlementaires afin d'être intégrées dans la législation nationale. Elles s'articuleront ainsi à la mise en œuvre du nouveau double statut.

"La principale raison pour laquelle le gouvernement souhaite introduire un système de double statut est de limiter fortement les possibilités de regroupement familial", a analysé le Conseil néerlandais pour les réfugiés.

En effet, jusqu'ici, tous les demandeurs d'asile recevant une protection internationale obtenaient le même droit au regroupement familial. Désormais, les demandeurs d'asile classés dans la catégorie B (guerre et catastrophes naturelles) se voient imposer des conditions plus strictes pour réunir leur famille. Entre autres : attendre deux ans avant même de pouvoir soumettre une candidature. Mais aussi : disposer déjà d'un espace de vie adapté pour toute la famille ; ou encore, démontrer un revenu suffisant.

Or, *"nous savons tous à quel point il est difficile de trouver un logement convenable – et encore moins pour une famille entière. Et il faut souvent beaucoup de temps avant que les titulaires de ce statut de réfugié puissent remplir les conditions de revenus, car ils doivent d'abord bien apprendre la langue"*, explique le Conseil néerlandais pour les réfugiés.

Le risque, dans ce cas de figure : *"les familles sont donc séparées les unes des autres pendant des années. Pendant ce temps, les membres de la famille restés au pays se retrouvent dans une situation difficile et dangereuse. Cette situation est source de stress supplémentaire, voire de dépression, pour les réfugiés aux Pays-Bas"*, critique le Conseil néerlandais pour les réfugiés.

Depuis 2014, 85 000 permis de séjour de membres de la famille rejoignant leur proche dans le cadre du regroupement familial ont été accordés, la majorité étant des Érythréens et des Syriens. La durée moyenne d'attente avant d'obtenir un titre de séjour, pour ces personnes, s'élève à 175 jours. Parmi les Syriens, qui représente l'une des premières nationalités demandeuses d'asile aux Pays-Bas depuis des années, *"les pourcentages de titulaires de statut ayant fait venir des membres de leur famille sont plus élevés (que la moyenne) : 34% au total"*, relève l'Institut.

Là encore, Refugee Help estime que la mise en œuvre du Pacte européen à partir du 12 juin 2026 pourra encore faire survenir certains changements. *"Le gouvernement souhaite profiter de la mise en œuvre du Pacte sur la migration pour inclure des règles plus strictes en matière de regroupement familial. Le nombre de personnes venant aux Pays-Bas dans le cadre du regroupement familial sera probablement restreint. Exemple : les partenaires non mariés et les enfants de 18 ans ou plus ne pourront plus venir aux Pays-Bas avec le regroupement familial"*, prévient la plateforme.

Les Pays-Bas reçoivent environ 30 000 demandes d'asile par an. Un chiffre *"très stable au cours des dix dernières années"*, rappelle le Conseil néerlandais pour les réfugiés, contrecarrant ainsi l'idée d'une crise de l'asile mise en avant par la coalition au pouvoir.

"Ces derniers mois, nous avons travaillé dur pour jeter les bases d'une politique d'asile la plus stricte jamais vue", s'était félicité la ministre de l'Asile et de la Migration, membre du Parti pour la liberté (PVV), classé à l'extrême droite, qui défend *"un changement fondamental de politique pour limiter l'afflux et promouvoir le retour"*.

Deux autres textes de loi avaient alors été proposés par la coalition pour durcir les règles de l'asile et la gestion des migrations. Parmi les mesures les plus controversées : faire du séjour irrégulier un délit pénal. Plusieurs ONG s'étaient inquiétées du risque de criminalisation de l'aide aux exilés que cette mesure représentait. In fine, le Sénat néerlandais a rejeté ces deux textes de loi, ne conservant que le troisième qui

instaure le double statut.

Le Conseil néerlandais pour les réfugiés rappelle qu'un tel système d'asile à plusieurs statuts n'a rien de nouveau aux Pays-Bas. C'était déjà le cas avant 2000, date à laquelle l'unique statut d'asile a été mis en place. Pour l'ONG, c'est un retour en arrière, moins performant pour l'administration néerlandaise. "Déterminer qui obtient quel statut est compliqué. Cela crée une charge de travail plus élevée à l'IND (l'institution chargée du traitement des demandes d'asile) ce qui entraîne des délais d'attente encore plus longs", estime l'organisation. De plus, *"il est devenu évident qu'un système à double statut exerce davantage de pression sur les juges. Parce que les migrants qui ne relèvent pas du statut des réfugiés demandent souvent la possibilité de bénéficier du regroupement familial"*, souligne l'ONG. Le Conseil d'État néerlandais s'est également inquiété de l'augmentation du nombre de litiges qui seront induits par le biais des recours que ce double statut risque d'entraîner.

SLOVÉNIE

Rebond des migrations irrégulières depuis le début de l'année

Les migrations irrégulières étaient en baisse en Slovénie depuis plus de deux ans, mais de nouvelles données de la police révèlent une hausse de 40 % du nombre de cas au premier trimestre 2026. En effet, la police a traité 5921 cas d'entrée illégale de migrants sur le territoire au cours des trois premiers mois de 2026, contre 3576 à la même période l'an dernier.

Les ressortissants afghans représentent la majorité des cas cette année, avec 790 personnes concernées, contre 524 à la même période l'an dernier. Le nombre de cas impliquant des ressortissants égyptiens a plus que doublé pour atteindre 723, et on observe une forte augmentation du nombre de cas concernant des ressortissants soudanais : de seulement six au premier trimestre de l'année dernière à 605 à la même période cette année. On constate également une hausse notable du nombre de ressortissants népalais (442) et pakistanais (361).

Un ressortissant soudanais qui tentait de traverser la frontière croate en slovène par la rivière Kolpa s'est noyé cette semaine, selon la police de Ljubljana. Ce n'est pas le premier incident de ce type sur cette rivière du sud du pays, également prisée des nageurs et des adeptes du kayak.

Le 16 avril 2026, des agents ont intercepté un groupe de sept Soudanais près de Grivac, dans la commune de Kostel, au sud du pays. Au cours de l'intervention, ils ont constaté qu'une autre personne du groupe avait été emportée par le courant. Son corps a été retrouvé noyé plus tard sur la rive croate.

Les statistiques de la police montrent également que 5336 migrants ont officiellement déclaré leur intention de demander l'asile en Slovénie au cours des trois premiers mois de l'année, soit 40 % de plus qu'à la même période l'an dernier. Cependant, seuls 461 ont effectivement déposé une demande de protection internationale, soit deux fois moins qu'à la même période l'an dernier.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o-Nouveau-drame-en-Croatie-quatre-morts-dans-des-circonstances-encore-incertaines>

ROYAUME-UNI

Des escrocs aident des migrants à mentir sur leur orientation sexuelle

Un réseau clandestin composé d'avocats et de soi-disant conseillers en immigration facture des sommes exorbitantes pour aider des personnes à effectuer de fausses déclarations sur leur homosexualité dans le but d'obtenir l'asile au Royaume-Uni. Ces faux cabinets promeuvent leurs services en ligne et demandent près de 1 700 euros pour la rédaction du dossier et 2 300 à 3 400 euros supplémentaires pour fabriquer des preuves. Selon l'enquête, un cabinet d'avocats a ainsi exigé quelque 8 000 euros pour déposer une demande d'asile fabriquée de toutes pièces qui avait "très peu" de chances d'être rejetée par le ministère de l'Intérieur.

Des personnes dont le visa était sur le point d'expirer ont ainsi tenté de faire croire aux autorités qu'elles risquent d'être persécutées dans leur pays d'origine en raison de leur orientation sexuelle. Les concernés reçoivent notamment des instructions sur la manière d'obtenir de fausses preuves, notamment des lettres de soutien, des photos et des rapports médicaux.

Un journaliste de la *BBC* s'est ainsi infiltré dans une réunion destinée à la communauté migrante LGBTQ+ et a constaté que bon nombre des participants reconnaissaient ne pas être homosexuels. Lors d'échanges téléphoniques avec de prétendus conseillers en immigration ou assistants juridiques, le journaliste a expliqué ne pas être gay. On lui a répondu que "personne n'est sincère. Il n'y a qu'une seule option pour vivre ici aujourd'hui, et c'est précisément la méthode que tout le monde adopte". Le phénomène concernerait surtout des migrants dont le visa étudiant, de travail ou touristique a expiré.

"Quiconque abuse des protections accordées aux personnes fuyant la persécution en raison de leur genre ou de leur orientation sexuelle est plus que méprisable", a tweeté le 15 avril la ministre britannique de l'Intérieur, en réaction au reportage de la *BBC*. "Les faux avocats qui facilitent ces abus seront poursuivis avec toute la rigueur de la loi. Une fois derrière les barreaux, leur argent sale sera saisi et réinvesti pour mettre fin au crime qu'ils ont autrefois financé".

La Fondation Peter Tatchell, une organisation caritative londonienne qui défend les droits des personnes LGBTQ+, rappelle que l'année dernière, nous avons dénoncé la situation après avoir été submergés par une vague de demandeurs d'asile que nous estimions être des imposteurs. Les fausses demandes et l'exploitation des personnes LGBTQ+ par des gangs criminels organisés sapent la confiance du public dans le système d'asile. Cela nuit à ceux qui ont une demande légitime de statut de réfugié". D'autres ONG critiquent l'effet produit par le reportage de la *BBC*. Microrainbow, une organisation travaillant avec des demandeurs d'asile LGBTQ+ au Royaume-Uni explique sur sa page Instagram que "l'idée selon laquelle un grand nombre de personnes demanderaient l'asile à tort en invoquant leur orientation sexuelle ou leur identité de genre est profondément trompeuse et risque de nuire à ceux qui fuient véritablement la persécution".

Les Statistiques publiées par le ministère de l'intérieur indiquent qu'en 2022,

2 % des demandes d'asile au Royaume-Uni, soit 1 334 dossiers, invoquaient l'orientation sexuelle comme l'une des raisons de la demande de protection. Sur un peu plus d'un millier de décisions initiales rendues en 2022. 73 % des demandeurs se sont vus accorder l'asile ou une autre forme d'autorisation de séjour. Cela correspond à un taux de protection trois fois supérieur à celui de 2017, lorsque seules 22 % des demandes émanant de personnes LGBTQ+ avaient été acceptées.

Les ressortissants pakistanais ont représenté le plus grand nombre de ces demandes d'asile au cours des six dernières années. En 2022, les Pakistanais représentaient ainsi 21 % de l'ensemble des demandes d'asile fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Dans le même temps, par rapport à l'ensemble des demandes d'asile, les ressortissants pakistanais ne représentaient que 3 % de l'ensemble des demandes de protection.

Une cartographie mondiale réalisée par Human Rights Watch montre qu'au moins 67 pays disposent de lois criminalisant les relations homosexuelles, avec des peines allant de l'amende à la prison à perpétuité, voire à la peine de mort. En outre, au moins neuf pays ont adopté des lois qui criminalisent certaines formes d'expression de genre visant notamment les personnes transgenres.

Dans certains pays, les forces de l'ordre poursuivent et traduisent en justice de manière agressive les personnes soupçonnées d'être lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres. Dans d'autres, les lois sont rarement appliquées mais ont néanmoins de graves conséquences pour les personnes LGBTQ+, *"servant à justifier un traitement discriminatoire et entravant l'accès de ces personnes à l'emploi, aux services de santé et à la protection policière"*, explique Human Rights Watch. *"Tout conseil visant à abuser du système d'asile doit être condamné, mais ce type de comportement, adopté par une poignée d'acteurs de mauvaise foi, ne reflète pas la réalité des personnes LGBTQ+ qui demandent l'asile"*, observe la responsable de la communication chez Rainbow Migration, une organisation basée au Royaume-Uni

Parmi les cas traités par Rainbow Migration figure celui d'un homme gay originaire du Pakistan dont la famille a découvert qu'il vivait avec son petit ami au Royaume-Uni. *"Ils ont commencé à les menacer tous les deux, en leur disant que s'ils revenaient, ils ne les épargnaient pas, qu'ils les tueraient pour en faire un exemple, car ils auraient jeté le discrédit sur la famille, le pays et la religion."* Il y a aussi le cas d'un homme gay originaire d'Inde, qui avait tenté d'obtenir un soutien psychologique dans son pays. *"Il a été confronté à beaucoup de stigmatisation et à des commentaires selon lesquels il était possédé par un fantôme simplement parce qu'il était gay"*, a-t-elle expliqué

Selon l'organisation Human Dignity Trust, le Code pénal pakistanais de 1860, adopté sous la domination coloniale britannique, érige en infraction pénale les relations sexuelles entre personnes du même sexe et peuvent être punies de la prison à perpétuité. Seuls les hommes seraient visés par cette loi. *"Des cas de discrimination et de violence à l'encontre des personnes LGBTQ+ ont été régulièrement signalés ces dernières années, notamment des meurtres, des viols, des agressions et le refus de droits et d'accès à des services fondamentaux. Les femmes transgenres sont particulièrement exposées à la violence et aux abus, malgré une amélioration du cadre législatif en faveur des personnes transgenres"*, indique Human Dignity Trust.

En Inde, parmi les décisions juridiques et politiques en faveur des droits des personnes LGBTQ+, on peut citer une décision de justice de 2014 qui a confirmé le droit de chacun à définir son propre genre. De plus, elle a légalement reconnu les hijras et les

kinnar (personnes transgenres) comme un *"troisième genre"*. Par la suite, en 2018, certaines dispositions du Code pénal indien qui criminalisaient les relations sexuelles consenties entre hommes en privé ont été jugées inconstitutionnelles par la Cour suprême. Plus récemment, en 2021, un arrêt historique rendu par la Haute Cour de Madras a ordonné à l'État de fournir des services sociaux complets aux communautés LGBTQ+.

Cependant, les Nations unies rappellent qu'il perdure un *"manque persistant de compréhension et d'intolérance envers la communauté LGBTQ+, que ce soit dans les grandes villes ou dans les zones rurales"*. *"Le système d'asile est hostile et complexe, et particulièrement difficile pour les personnes LGBTQ+, car elles sont tenues de 'prouver' leur orientation sexuelle ou leur identité de genre à de parfaits inconnus. Beaucoup ont passé une grande partie de leur vie à cacher ou à nier qui elles sont pour éviter la violence"*, rappelle Rainbow Migration.

ECOSSE

Avant les législatives, l'Ecosse est divisée sur l'accueil de migrants

Le 7 mai 2026, les Écossais sont appelés aux urnes pour élire leurs députés. La migration est un thème majeur lors de la campagne électorale. Certains responsables politiques avertissent que l'Ecosse n'accueille pas suffisamment de migrants pour répondre aux besoins économiques et sociaux. En face, les opposants soutiennent que le système d'accueil est saturé.

La secrétaire au logement du Parti national écossais (SNP), le principal parti indépendantiste, a déclaré que l'Ecosse ne considère pas assez *« l'immigration comme déterminante pour l'avenir du pays »*. *"Nous sommes une nation accueillante"*, a-t-elle assuré, ajoutant que la migration était *"bénéfique pour l'économie, en particulier pour l'hôtellerie, la santé, les services sociaux et les affaires"*. La secrétaire au logement a tenu ces propos lors d'un débat électoral impliquant six partis politiques et pendant lequel l'immigration aura été l'un des sujets les plus discutés.

Bien que les partis reconnaissent tous l'importance de l'immigration, sa gestion divise. Le parti d'extrême droite Reform UK, soutient que le système a atteint un point de rupture, alors que les conservateurs dénoncent une perte de confiance chez les électeurs. En face, les Libéraux-Démocrates et le Parti travailliste affirment tous deux que l'immigration est économiquement nécessaire, pendant que les Verts écossais la qualifient de *"précieuse"*.

Bien que les questions de politique migratoire soit réservée au gouvernement et au parlement britanniques à Londres, elle est devenue un enjeu central dans la politique locale écossaise. Un sondage d'opinion a montré que l'immigration était le thème le plus important pour les électeurs après le coût de la vie, la santé et l'économie.

L'Ecosse manque de logements, mais ce déficit ne peut être attribué uniquement à la migration. Pour elle, les conditions économiques avaient *"démotivé le secteur de la construction"* et contribué à la pénurie de logements, tout en rappelant que les objectifs gouvernementaux visant à accroître l'offre de logements abordables.

De son côté, Reform UK lie la question du manque de logements à la migration et l'asile. Ainsi, les demandeurs d'asile profiteraient de privilèges par rapport aux résidents locaux, une affirmation largement contestée par le gouvernement écossais. Pour le Parti travailliste, les personnes fuyant un conflit *"doivent être accueillies quelque part"*, et appelle plutôt à une accélération de la construction de logements.

Les Libéraux-Démocrates, notent que l'Écosse fait face à un "énorme déficit de compétences" et avertit que des domaines comme le secteur du travail social risquent de s'effondrer sans travailleurs migrants. Ils souhaitent que les demandeurs d'asile soient autorisés à travailler pendant que leurs demandes sont traitées, assurant que cela participerait à combler les pénuries de main-d'œuvre et à soutenir l'intégration.

Reform UK a gagné en popularité dans certaines régions d'Écosse en faisant campagne sur les préoccupations liées au logement, aux services publics et à l'identité nationale. Lors des rassemblements, des personnalités du parti ont affirmé que les demandeurs d'asile devaient être "relégués au bout de la file [d'attente pour un logement]", tandis que des militants et des groupes antiracistes mettent en garde contre une hostilité croissante envers les migrants dans certaines régions d'Écosse.

Selon le journal, la société écossaise est de plus en plus divisée, avec des manifestations pour et contre l'accueil de demandeurs d'asile, notamment dans certaines parties d'Aberdeen et du centre de l'Écosse. Les militants antiracistes affirment que l'Écosse reste globalement accueillante, mais avertissent que la rhétorique discriminatoire a gagné en visibilité et en intensité ces dernières années.

Selon des experts, comme nombre de pays européens, l'Écosse doit résoudre une équation complexe : la population est vieillissante, il existe des pénuries de main-d'œuvre et par conséquent une dépendance économique à la migration. Dans le même temps, l'inquiétude grandit au sein de la population en matière de logements abordables et de services publics.

ROYAUME-UNI - FRANCE

Des survivants de la traite lancent un recours devant la Cour suprême contre l'accord de 662 millions de livres entre le Royaume-Uni et la France sur la Manche

Six demandeurs d'asile identifiés comme potentielles victimes de traite ont aujourd'hui saisi la Haute Cour pour suspendre leur expulsion dans le cadre du nouvel accord UK-France sur la Manche. Ils contestent une directive du Home Office publiée en septembre 2025, qui, selon eux, leur refuse illégalement le droit à un réexamen au Royaume-Uni des décisions négatives relatives à la traite avant leur renvoi. Les plaignants affirment que cette directive — mise en place quatre mois avant la signature de l'accord pluriannuel de 662 millions de livres — instaure une « *procédure d'expulsion accélérée* » violant les obligations du Royaume-Uni au titre de la Convention européenne contre la traite des êtres humains et constitue une discrimination indirecte. Les avocats demandent une mesure provisoire pour suspendre les expulsions pendant l'examen du dossier ; si elle est accordée, cela pourrait paralyser un élément clé du pacte anglo-français.

Une victoire des demandeurs remettrait en cause les hypothèses sur la baisse du trafic de petites embarcations et pourrait inciter le Royaume-Uni à renforcer ses investissements en France ou à adopter de nouvelles stratégies de sécurité aux frontières. Les analystes politiques soulignent que cette affaire teste également l'usage croissant par le Home Office de directives internes plutôt que de lois pour accélérer les expulsions. Si les juges estiment que l'agence a outrepassé ses pouvoirs, d'autres directives similaires, comme celle du dispositif « un départ, un retour » pour les Afghans, pourraient être contestées en justice, créant une incertitude accrue sur les délais d'expulsion et augmentant le risque d'injonctions de dernière minute retardant les vols affrétés. Il faut se préparer à une incertitude prolongée concernant l'application des mesures transmanche.

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

Marche xénophobe contre les étrangers, le pouvoir est sous pression

En Afrique du Sud, une nouvelle poussée xénophobe touche notamment la ville de Durban, sur la côte sud du pays. Des dizaines de vidéos circulent depuis plusieurs semaines sur les réseaux sociaux, sur lesquelles on voit des groupes de militants du groupe March and March. Affirmant s'opposer à l'immigration illégale, ils prennent à partie des personnes qu'ils identifient comme étrangères.

« *Des manifestants attaquent les migrants. On en voit aussi qui procèdent à des arrestations de personnes qu'ils soupçonnent d'être sans papiers, et ils pillent aussi des magasins tenus par des étrangers* », rapporte un représentant de « Kopanang Africa Against Xenophobia (KAAX) », une coalition d'organisations opposées à la xénophobie. Plusieurs groupes xénophobes ont, ces derniers mois, illégalement bloqué l'accès à des écoles et cliniques aux immigrés.

À Johannesburg, une mère, qui a fui le Kivu en 2004, vit dans la peur, avec ses 12 enfants. Elle a été dépouillée et son appartement, dont les portes et fenêtres ont été brisées, porte encore les traces de l'attaque d'une foule xénophobe, en juin 2025 : « *Quand je suis arrivée, ils étaient là, des centaines de personnes. Ils étaient en train de fouetter mes enfants, ils les frappaient encore et encore. Et ils ont violé une de mes filles.* »

Le représentant sud-africain à Accra a même été convoqué par le ministre des Affaires étrangères ghanéen la semaine dernière, après des actes d'intimidation contre l'un de ses ressortissants. Mardi 28 avril 2026, l'un des groupes qui mène ces actions organisait un rassemblement devant la présidence à Pretoria. Des manifestants brandissent des pancartes lors d'une marche à Pretoria pour réclamer une action gouvernementale plus ferme contre l'immigration clandestine.

La manifestation aura finalement rassemblé quelques centaines de personnes, à l'appel du collectif « March and March ». Ce mouvement reste pour l'instant bien plus soutenu à Durban, sur la côte est, là où il est né il y a un an. Créé par une ancienne présentatrice radio, le groupe participait en 2025 aux blocages de cliniques et d'hôpitaux pour empêcher des étrangers d'y accéder. Selon le document remis à la présidence, les manifestants reprochent aux migrants en situation irrégulière de représenter un poids sur le marché du travail, et de contribuer à l'insécurité dans le pays.

La veille, pour tenter de calmer les choses, le président avait rappelé comment beaucoup de pays africains avaient fait preuve de solidarité avec les militants anti-apartheid à l'époque de la lutte, et mis en garde contre la tentation xénophobe actuelle. Il avait toutefois également affirmé qu'il s'agissait de « *préoccupations légitimes* » et promis un renforcement des contrôles. Au vu de la multiplication des actions à l'encontre des étrangers ces derniers jours, le ministère de la police a également prévenu dans un communiqué qu'« *aucun individu ou groupe n'a le droit de se faire justice lui-même,*

quelles que soient ses griefs ou ses frustrations ».

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260429-afrique-du-sud-marche-x%C3%A9nophobe-contre-les-%C3%A9trangers-le-pouvoir-ramaphosa-sous-pression>
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260426-afrique-du-sud-la-nouvelle-pouss%C3%A9e-d-actes-x%C3%A9nophobes-soul%C3%A8ve-l-indignation-du-ghana>

GUINÉE

113 migrants rapatriés du Maroc, près de 250 attendent leur "retour volontaire"

Dimanche 26 avril 2026, un groupe de 113 Guinéens - dont 29 femmes et 14 enfants - a foulé le sol de l'aéroport de Conakry après un "*retour volontaire*" organisé par la Guinée en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Ils ont été accueillis par le ministre des Affaires étrangères. Il s'agit là d'un premier vol car de nouveaux rapatriements sont prévus dans les prochains jours. Près de 250 migrants guinéens attendent un retour volontaire depuis le *Maroc* suite à plusieurs opérations de sauvetage ces dernières semaines.

Tout d'abord, à Dakhla, au Sahara occidental, un groupe de 120 personnes a été secouru. Ensuite, une opération menée dans le nord du Maroc a permis d'intercepter 240 autres Guinéens sur la route vers l'Europe. Ces opérations s'inscrivent dans la droite ligne de la politique marocaine ces dernières années. Selon un bilan publié par le Maroc début avril, au cours de 2025, 73 640 tentatives d'immigration vers l'Union européenne (UE) ont été déjouées par les forces marocaines. Et concernant les opérations en mer, 13 595 migrants ont été secourus, ou interceptés, en 2025 - contre 18 645 en 2024 -, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur.

Par ailleurs, 4 372 migrants en situation irrégulière ont bénéficié de programmes de "*retour volontaire*" vers leur pays d'origine au cours de l'année dernière. Ces "*retours volontaires*" illustrent "*l'approche humaniste de la gestion migratoire*" du Maroc, qui "*concilie fermeté et responsabilité*", déclare un haut responsable de la direction en charge de la migration et de la surveillance des frontières.

Mais, "*il n'y a rien de moins volontaire, que les 'retours volontaires'*", selon un enseignant chercheur au Collège d'Europe en Pologne, évoquant des migrants "*acculés*" et des "*expulsions*" qui ne disent pas leur nom. Ces "*retours volontaires*" s'inscrivent alors dans un "*processus de vulnérabilité accrue*", avait aussi expliqué une chercheuse en migration à l'Institut danois pour les études internationales (DIIS).

Sur le tarmac, le chef de la diplomatie guinéenne, accueillant les migrants rapatriés, a soutenu que "*la Guinée saura toujours se souvenir de cette action qui vient compléter d'autres menées par le Maroc*". Il a aussi salué les relations entre les deux pays : "*Le Maroc et la Guinée entretiennent des relations solides, profondes et historiques qu'ils ne cessent de consolider en permanence*".

Et le Maroc n'est pas le seul pays d'où des retours volontaires de Guinéens sont menés. Par exemple le 17 avril 2026, 122 personnes ont été rapatriés de Mauritanie ; 33 femmes et 65 enfants.

De nombreux Guinéens en Tunisie font également appel à l'OIM pour rentrer dans leur pays, souvent pour fuir des conditions de vie difficiles dans les pays de transit. L'OIM a organisé le "*retour volontaire*" de 309 migrants, dont 164 guinéens, les 24 et 25 février 2026. Et au total, plus de 1 182 migrants ont bénéficié d'un "*retour volontaire*" au départ de la Tunisie depuis le début de l'année.

LIBYE

17 corps et 7 survivants retrouvés par le Croissant rouge dans une embarcation

Mercredi 29 avril 2026, le Croissant rouge libyen a retrouvé les corps de 17 personnes dans une embarcation en détresse. L'organisation humanitaire a précisé dans un communiqué que cette macabre découverte avait eu lieu au terme de huit jours de recherche.

Par ailleurs, sept survivants ont également pu être secourus. Le Croissant rouge n'a pas donné de détails sur l'identité ou la nationalité de ces personnes mais a fourni une assistance humanitaire aux rescapés *"dans le cadre du projet de partenariat avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés"*, laissant entendre qu'il s'agissait de migrants. *"Par la suite, les équipes de secours et de transfert des dépouilles du Croissant-Rouge de Tobrouk, accompagnées des forces navales, des garde-côtes et de la sécurité côtière relevant du commandement général, se sont mobilisées pour soutenir le bateau en pleine mer, dans une opération qui a duré plus de huit heures de travail continu dans des conditions difficiles"*, a-t-il ajouté.

Cette opération fait suite à plusieurs autres similaires ces derniers jours. Lundi 27 avril 2026, le procureur général de Libye a annoncé que 38 personnes avaient perdu la vie dans le naufrage d'une embarcation partie de la ville de Tobrouk, dans l'est de la Libye. Les victimes étaient de nationalités égyptienne, éthiopienne et soudanaise. Selon le communiqué du procureur, de vastes investigations ont été lancées dans la région de Tobrouk pour identifier les membres du réseau à l'origine de cette tentative de traversée de la Méditerranée sur un bateau vétuste et inadapté à une telle navigation. *"Les autorités ont également saisi 300 000 dinars libyens qui seraient le produit de ces activités criminelles, et ont mis au jour des flux financiers illicites transitant par des structures financières non agréées"*.

Plus de 4 000 personnes ramenées de force en Libye

Depuis le début de l'année 2026, plus de 4 200 personnes ont été interceptées en mer et ramenées de force en Libye, selon les chiffres de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En 2025, plus de 26 000 migrants avaient été arrêtés par les forces libyennes et renvoyés dans le pays, selon les chiffres de l'OIM. Un nombre en constante augmentation : ils étaient plus de 21 000 en 2024, et 17 000 en 2023.

Pour les personnes ramenées dans le pays, le calvaire se poursuit car, en Libye, les migrants sont détenus de façon arbitraire dans des prisons, parfois clandestines, où ils sont soumis à toutes sortes de violences : coups et brimades, travail forcé, exploitation sexuelle... Dans un récent rapport, le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme a souligné que les migrants, dont des mineurs, continuaient d'être victime de *« violation systématiques et généralisés des droits de l'humains »* en Libye.

Plus de 600 migrants secourus par les garde-côtes au large de Tobrouk

En l'espace de 24 heures, les garde-côtes libyens ont secouru 616 migrants au large de Tobrouk, à l'est de la Libye. 510 migrants qui naviguaient à bord de 13 embarcations distinctes ont été secourus mercredi 22 avril 2026, selon les informations du Croissant rouge libyen. Les exilés avaient été *"exposés à des conditions difficiles en mer Méditerranée"*, rapporte le 22 avril l'ONG.

Le Croissant rouge libyen précise qu'une fois ramenés à terre, les migrants ont été pris en charge par l'organisation. "*Les premiers secours et l'aide humanitaire nécessaire ont été fournis, dans le cadre des efforts continus pour protéger les vies et soulager les souffrances des personnes migrantes*". Des photos publiées par l'organisation montrent des volontaires distribuant aux rescapés de la nourriture ainsi que des couvertures. Le Croissant rouge n'a pas précisé les nationalités des exilés.

Le même jour, 106 personnes à bord de deux embarcations ont également été interceptées par les garde-côtes, au large de Tobrouk. Le Croissant rouge libyen a encore apporté son aide aux rescapés une fois ramenés à terre.

Plus tôt dans la semaine, au moins 28 corps de migrants ont été découverts sur les côtes libyennes par les services de secours libyens. Il s'agit des victimes d'au moins deux naufrages survenus au large de Zouara, à l'ouest de Tobrouk. Quatre survivants ont été identifiés.

Les dépouilles retrouvées près de Tobrouk pourraient être des personnes faisant partie des 42 exilés qui se trouvaient à bord d'un canot parti de Libye le 15 avril 2026, qui a fait naufrage. Les portés disparus sont principalement de nationalité soudanaise, somalienne et égyptienne.

MAROC

Le secteur agricole est dépendant des travailleurs migrants

Le Maroc passe progressivement d'un pays de transit à un pays de destination pour de nombreux migrants. Cela s'explique notamment par l'urbanisation du Maroc, qui a entraîné un exode massif vers les villes, au détriment des zones rurales qui abritent les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Cette évolution a ainsi créé de nouvelles opportunités d'emploi.

Le renforcement des contrôles aux frontières maritimes par les autorités marocaines, en étroite collaboration avec les partenaires européens, a également rendu plus difficiles les dangereuses traversées en mer vers l'Union européenne (UE). Beaucoup de migrants se retrouvent donc bloqués à long terme au Maroc et se mettent à chercher du travail sur place.

Il est difficile de quantifier précisément l'ampleur de cette tendance, car près des trois quarts des migrants qui restent au Maroc occupent un travail illégal et les autorités marocaines se montrent réticentes à régulariser leur situation. De plus, les statistiques officielles ne reflètent pas l'ampleur de la migration irrégulière.

L'agence de presse *Reuters* s'est rendue dans une exploitation agricole près de la ville côtière d'Agadir, où les migrants comblent désormais d'importantes pénuries de main-d'œuvre. Plus de 24 000 hectares de serres s'étendent sur les plaines de la région de Souss-Massa, à environ 50 kilomètres au sud d'Agadir, où sont produites plus de 80 % des exportations marocaines de fruits et légumes. Le poids économique de la région est considérable.

L'un des migrants qui a trouvé du travail ici est un homme de 23 ans originaire du Togo, dont l'histoire est similaire à celle de nombreuses personnes en situation irrégulière bloquées au Maroc. Il avait initialement tenté de rejoindre l'UE en entrant dans l'une des enclaves espagnoles situées à l'extrême nord du Maroc, où il a été intercepté par les gardes-frontières espagnols avant d'être renvoyé au Maroc. Depuis le nord du Maroc, les autorités l'ont ensuite renvoyé avec d'autres migrants, par bus, vers le sud du pays.

Certaines organisations de défense des droits de l'Homme ont dénoncé cette pratique, la qualifiant de "*refoulement interne*", et estimant qu'elle porte atteinte au droit de demander l'asile. Débarqué dans le sud du pays, il a commencé à travailler sur des exploitations agricoles. "*Travailler, c'est mieux que de mendier dans la rue*", a-t-il expliqué en rentrant d'une journée de travail dans un champ de tomates.

Un Sénégalais de 48 ans, s'est également installé ici. Il travaille dans des exploitations agricoles de la région depuis près de 20 ans et a été témoin de l'évolution démographique de ses propres yeux. Il vit dans la ville d'Aït Amir, dans la région de Souss-Massa, où la population locale a quadruplé pour atteindre 113 000 habitants depuis la fin des années 1990, sous l'effet de l'augmentation de la main-d'œuvre migrante.

Il dort actuellement dans la rue, essayant d'économiser de l'argent pour pouvoir s'acheter un téléphone, afin de rester en contact avec sa famille restée au pays, et de nouvelles chaussures. Malgré ces difficultés, il n'a toujours pas l'intention de quitter le Maroc, du moins pour le moment. "*Je dois gagner un peu d'argent pour vivre et me reposer, dit-il. J'essaierai l'Europe plus tard.*" Pourtant, à son arrivée au Maroc, il avait espéré continuer le voyage vers l'Europe. Aujourd'hui, il a une fille de 11 ans scolarisée dans une école marocaine. Elle parle le français, la langue locale berbère et l'arabe marocain.

Nombre de Marocains sont allés chercher du travail dans des grands centres urbains depuis le début des années 2000 et une longue période de sécheresse qui a presque décimé le secteur agricole. Cette dernière a supprimé 1,7 million d'emplois agricoles, et le nombre de Marocains travaillant activement dans l'agriculture a été divisé par deux au cours des vingt dernières années. Dans des villes comme Tanger, Rabat et Casablanca, qui ont connu ces dernières années une croissance annuelle de 1 %, de nombreux Marocains se sont depuis longtemps construits une nouvelle vie, n'ayant plus beaucoup d'attaches dans les zones rurales.

Le président de la Confédération nationale des producteurs agricoles (COMADER), estime que cette tendance ne va pas s'inverser. Selon lui, "*une fois que les gens se sont habitués à la vie urbaine, il est difficile de les faire revenir travailler dans les exploitations agricoles des zones rurales*". Or, il est devenu difficile de trouver de la main-d'œuvre. La forte demande a également poussé les travailleurs agricoles marocains à exiger des salaires plus élevés. Dans le même temps, des migrants travaillent pour des bas salaires. Ils gagnent moins d'un cinquième du salaire en vigueur pour les Marocains.

Le président d'une association de producteurs dans les plaines de Souss-Massa, confirme que le secteur est devenu dépendant de la main-d'œuvre immigrée : "*Sans la main-d'œuvre subsaharienne, un certain nombre d'exploitations auraient dû fermer ou réduire leur production.*" Ainsi, des voix s'élèvent aujourd'hui pour *demande la régularisation d'environ 150 000 personnes au Maroc*. Et il se dit favorable à cette initiative. D'autant que les taux de natalité chez les Marocains est en forte baisse et un déclin démographique est désormais en cours.

Cela signifie que la pénurie de main-d'œuvre va encore s'amplifier dans le secteur agricole. De plus, l'urbanisation se poursuit : le gouvernement marocain a investi massivement dans le renforcement de ses infrastructures des villes, en construisant de nouvelles voies ferrées, des routes et des aéroports. Une "*pénurie structurelle de main-d'œuvre agricole, tant qualifiée que non qualifiée, dans le pays*" mettrait gravement en péril la compétitivité de l'agriculture marocaine.

OUGANDA

Au camp de Kriandongo, des centaines de milliers de réfugiés soudanais tentent de reconstruire leur vie

À la périphérie de la ville ougandaise de Biale, le camp de Kriandongo se tient à la croisée d'un passé brisé et d'une vie que l'on tente, prudemment, de reconstruire. Ici, l'histoire ne s'arrête pas à la fuite de la guerre. Une autre phase commence, où les jours ne se mesurent plus en heures, mais au poids des pertes et à l'effort de continuer.

Depuis le début de la guerre au Soudan en avril 2023, près de 600.000 réfugiés soudanais sont arrivés dans le camp, certains après des périples éprouvants à travers plusieurs pays. Ils sont venus avec peu de biens, mais de nombreux souvenirs, tentant de recoller les morceaux de vies bouleversées. Depuis le déclenchement de la guerre au Soudan en avril 2023, près de 600 000 réfugiés soudanais sont arrivés au camp certains après de longs et pénibles voyages dans plusieurs pays. Situé à environ 275 kilomètres de Kampala, Kriandongo accueille également des réfugiés du Soudan du Sud, du Burundi, du Kenya, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, ainsi que la communauté d'accueil environnante. Ce qui les unit dépasse leurs différences : l'expérience de la perte et la nécessité de recommencer.

Venant du Darfour, cet homme vit une vie qu'il n'aurait jamais imaginée. Ingénieur civil titulaire d'un master, il a travaillé au sein du département du génie civil de la mission de l'UNAMID au Darfour, mais aujourd'hui, il vit sous une tente, où il dirige la communauté des réfugiés soudanais dans l'un des plus grands camps du pays. Il a fui Omdurman avec ses enfants en mai 2023, traversant le Soudan du Sud avant d'atteindre l'Ouganda, au terme d'un voyage marqué par la peur, le harcèlement et les abus. *« Ici, quand on se plaint, on se rend compte que le malheur des autres est encore plus grand que le sien, alors on essaie d'oublier le sien pour alléger celui des autres »*, confie-t-il. *« Nous puisons notre force les uns chez les autres. Parfois, nous nous réunissons entre professionnels et parlons de notre passé. Aujourd'hui, je vis dans une tente, mais c'est cela, la guerre »*. Il met en garde : l'avenir de toute une génération est en jeu. Il appelle les Nations Unies et la communauté internationale à accorder davantage d'attention aux réfugiés soudanais en Ouganda.

La situation ne s'est pas améliorée comme beaucoup l'espéraient. L'aide s'amenuise et des tentes conçues pour durer six mois sont devenues des abris permanents plus de trois ans après. Les soins de santé sont insuffisants, l'éducation irrégulière et même l'eau et la nourriture reposent désormais sur la solidarité entre habitants.

Face à cette réalité difficile, des initiatives simples ont vu le jour. Parmi elles, des cuisines communautaires, nées d'un besoin urgent, devenues peu à peu une bouée de sauvetage pour éviter la famine dans le camp. Une vingtaine de ces cuisines fonctionnent aujourd'hui, contribuant à réduire la faim et à renforcer les liens sociaux entre les réfugiés soudanais.

Originaire de Nyala au Darfour du Sud, un homme commerçait autrefois entre le Soudan, la Chine et Dubaï. La guerre a bouleversé sa vie et il est arrivé en Ouganda en 2023. Il est aujourd'hui secrétaire des cuisines communautaires. *« Ces cuisines ont été mises en place après la réduction des rations alimentaires du Programme alimentaire mondial »*. *« Nous avons constaté des cas de malnutrition. Il y a eu des décès et des fausses couches à cause de la faim »*. *« Travailler dans ces cuisines m'a appris à être humain. Quand on voit des gens souffrir de la faim, si l'on n'a pas d'humanité, on*

ne peut pas le ressentir. Moi, je le ressens pour mon peuple soudanais, ils sont ma chair et mon sang ».

Depuis Kampala, où elle vit désormais, ancienne professeure d'université et directrice du département d'éducation spécialisée dans l'État de Khartoum, elle a fui son domicile sous les bombardements. *« C'était difficile de faire passer mes enfants à travers les tirs, la fumée, les voitures brûlées et les corps dans les rues ». « Je leur demandais de couvrir leurs visages pour qu'ils ne voient pas ».* Aujourd'hui, elle reste étroitement liée au camp à travers son travail avec l'organisation Al-Malam Darfour pour la paix et le développement, soutenant notamment les cuisines communautaires. *« Nous avons survécu et sommes arrivés sains et saufs en Ouganda. Maintenant, nous aidons nos frères et sœurs soudanais dans les camps ».* Mais son inquiétude demeure profonde : *« Notre plus grande crainte est que cette guerre dure longtemps. Les défis sont nombreux : éducation, loyers, coût de la vie, absence de revenus, manque d'emplois. Nous rêvons chaque jour que la guerre cesse pour pouvoir rentrer au Soudan ».*

En dehors des camps, la situation est différente à Kampala, où certains professionnels soudanais ont réussi à reconstruire leur carrière. Dans un hôpital de la capitale, un spécialiste en médecine interne, soigne des patients de diverses nationalités. Ancien médecin à l'hôpital Ibn Sina de Khartoum, il est arrivé en Ouganda en 2023 et travaille aujourd'hui à l'hôpital de Gombe. *« L'Ouganda nous a accueillis chaleureusement. Le travail ici est bon et il n'y a pas de discrimination »*, affirme-t-il. *« Nous ne nous sentons pas étrangers ».* Plusieurs professionnels de santé soudanais ont ainsi pu continuer à exercer, certains ouvrant même leurs propres cliniques. *« L'Ouganda dispose de bons hôpitaux, mais manque de personnel ».* *« Les médecins soudanais contribuent à combler ce manque ».* Il tient aussi à corriger une idée reçue : *« Tous ceux qui viennent ici ne dépendent pas de l'aide. Il y a des professionnels, des commerçants et des personnes qualifiées dans de nombreux domaines ».*

Il s'est installé à Biale bien avant la récente vague de déplacements. Originaire du Darfour du Sud, il a quitté le Soudan fin 2007, atteint l'Ouganda en 2008, puis s'est installé à Biale après plusieurs années à Kampala. Les débuts ont été difficiles. *« J'ai beaucoup souffert à mon arrivée »*, se souvient-il. Mais progressivement, il a trouvé sa voie : commerce, agriculture, puis immobilier. Il y a trois ans, il a ouvert un hôtel baptisé *White Heart*. *« J'ai choisi ce nom comme une invitation à purifier les cœurs et les consciences, à dépasser l'amertume que les Soudanais ont vécue à travers des guerres répétées ».* *« Ceux qui viennent ici doivent venir avec un cœur pur. Nous avons fui la guerre, et nous devons coexister pour pouvoir un jour rentrer chez nous en toute sécurité ».* Reconnaisant envers l'Ouganda, il souligne : *« Ils m'ont accueilli à bras ouverts. Je ne me suis jamais senti réfugié. Je ne le suis que sur le papier ».* Pourtant, comme beaucoup, il aspire à rentrer chez lui.

A travers le camp, cet espoir reste intact. L'avenir est incertain, les services insuffisants, et l'angoisse est forte, notamment chez les jeunes. Mais la vie continue — dans sa simplicité, ses épreuves et ses innombrables histoires — en attendant la fin de la guerre.

<https://news.un.org/fr/story/2026/04/1158684>

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

A la rencontre des migrants expulsés des États-Unis

Vendredi 17 avril, un premier groupe de 15 migrants, expulsés des États-Unis vers la République démocratique du Congo à la suite de la signature d'un accord entre les deux pays, est arrivé à Kinshasa. Ces migrants ont raconté le voyage de 27 heures pour arriver à Kinshasa. *« Deux de nos interlocuteurs, expliquent avoir passé ce trajet menottés aux pieds et aux mains, pendant les nombreuses étapes du voyage, d'Alexandria, dans l'état de Louisiane, en passant par Dakar et Accra ».*

Pour rencontrer ces migrants originaires du Pérou, de Colombie et d'Équateur, il faut se rendre à quelques kilomètres en voiture de l'aéroport, à la sortie de Kinshasa, loin du centre-ville. Lors de notre rencontre, ils revenaient d'une réunion avec l'Organisation internationale des migrations (OIM), l'une de leur rare sortie. Ils confient en effet ne pas être très à l'aise en RDC, même s'ils estiment que leurs conditions de vie sont satisfaisantes. *« Pour le moment, mes conditions de vie sont stables : j'ai une chambre où dormir, trois repas par jour et, à ce stade, je me sens bien. Je ne sors nulle part, ni dans la rue ni ailleurs, mais oui, pour le moment je me trouve bien »*, témoigne d'un Colombien et se montre le plus disposé à évoquer sa situation.

Les autres racontent la même histoire : leur détention dans les centres des services d'immigration américains, l'annonce de leur expulsion vers la RDC moins de 24 heures avant qu'elle n'ait lieu, leur départ précipité de Louisiane, le vol interminable avec deux escales à Dakar et Accra, leur arrivée en pleine nuit à l'aéroport de Ndjili dans la chaleur et l'humidité congolaises, puis leur installation dans un hôtel aux allures de village de vacances avec sa piscine et son court de tennis défraîchi.

Depuis, ils sortent peu. *« Je ne sais pas pourquoi les États-Unis concluent des accords avec des pays africains. Avec tout le respect que je lui dois, la RDC est moins développée que les États-Unis ou que nos pays respectifs. Ici, la pauvreté est extrême et l'insécurité plus importante qu'en Colombie d'où je viens et où la situation est déjà difficile... ».*

Tous ces migrants font également part de leur inquiétude pour la suite. Ils ont jusqu'à ce vendredi 24 avril pour décider s'ils souhaitent ou non rester en RDC et y déposer une demande d'asile, ou s'ils choisissent l'option d'un retour volontaire dans leur pays d'origine. Les démarches peuvent alors prendre plusieurs mois. Certains ont déjà fait leur choix : *« Franchement, je n'ai pas l'intention de rester. Je veux retourner dans mon pays pour voir mon fils, ma famille, mon père, ma mère, parce qu'ils m'attendent là-bas. Qu'on ait peur ou pas, pour ma part, je veux retourner dans mon pays parce qu'au final, avec tout le respect que je dois au Congo, j'ai plus peur d'être ici qu'en Colombie. »*

En contact avec les autorités de Bogota, ce dernier attend désormais des papiers pour partir au plus vite : *« J'attends un document de voyage. Que le ministère des Affaires étrangères ou les consulats colombiens entrent en contact le plus vite possible avec l'organisation qui est en charge de nous. Nous avons vu une déclaration de notre président qui veut que nous rentrions le plus rapidement possible ».*

Il ressent toujours de la colère face à ce qu'il lui est arrivé. Celui-ci affirme en effet qu'aux États-Unis, il était protégé par une décision de justice rendue peu de temps avant son expulsion. Il n'est d'ailleurs pas le seul dans ce cas : une femme est dans la même situation. Il dit alors ne pas comprendre comment les services de l'immigration américaine ont pu le mettre dans un vol en direction de Kinshasa sans son consentement

et en dépit de la décision d'un juge américain.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260424-rdc-%C3%A0-la-rencontre-des-migrants-expuls%C3%A9s-des-%C3%A9tats-unis>

<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/revue-de-presse-afrique/20260424-%C3%A0-la-une-l-arriv%C3%A9e-en-rdc-de-migrants-expuls%C3%A9s-des-%C3%A9tats-unis>

Par cet accord, les deux pays ont renforcé leur coopération stratégique, notamment autour des ressources minières congolaises, essentielles pour l'industrie technologique mondiale. Washington s'est ainsi impliqué dans les efforts diplomatiques visant à stabiliser l'est du pays, sans avancée concrète à ce stade, tout en cherchant à sécuriser un accès privilégié à ces minerais critiques.

Sur le plan juridique, plusieurs voix pointent une possible violation du droit international. "Ces individus ont été appréhendés aux États-Unis sous le statut de demandeurs d'asile, mais leur demande n'a pas encore été examinée. Les transférer vers la RDC est illégal, le droit international l'interdit", souligne le directeur de l'Institut de recherche en droits humains.

Pour un chercheur de l'institut congolais Ebuteli, cet accord migratoire répond aussi à des logiques politiques internes. Le président de la RCA "*veut montrer au président Trump qu'il est prêt à accompagner ses objectifs afin d'obtenir une forme de légitimité internationale et rester plus longtemps au pouvoir*", analyse-t-il. Une stratégie qui intervient alors que son camp relance l'idée d'une réforme constitutionnelle susceptible de lui permettre de briguer un troisième mandat en 2028.

Au-delà du débat politique, la situation socio-économique du pays nourrit les critiques. Dans un État confronté à une pauvreté massive et à des millions de déplacés internes, la capacité d'accueil interroge. "*Tant qu'à faire, si la RD Congo a les moyens de s'occuper de migrants expulsés des États-Unis, qu'elle prenne d'abord en charge ses propres réfugiés qui, ne sachant pas à quel saint se vouer, ont rejoint d'autres pays*".

<https://www.france24.com/fr/afrique/20260421-pourquoi-envoi-migrants-latino-am%C3%A9ricains-rd-congo-washington-fait-pol%C3%A9mique>

SYRIE

Accueillir avec les couloirs humanitaires : parrainage citoyen des personnes réfugiées de Syrie et d'Irak, en provenance du Liban

La Fédération d'Entraide Protestante (FEP) porte ce parrainage : mobilisée dès 2014 auprès des réfugiés d'Irak et de Syrie, la FEP a signé en 2017 avec l'État le protocole d'accueil des « *Couloirs humanitaires* », un dispositif modeste au regard des besoins, mais qui a valeur d'exemple. Offrant un accueil inconditionnel aux personnes les plus vulnérables, il s'appuie sur un élan citoyen et ouvre une voie inspirante à forte portée sociale, politique et spirituelle. L'impact est multiple : offrir une voie d'accès légale et sûre, favoriser l'inclusion des personnes réfugiées, changer le regard sur la question migratoire, renforcer la cohésion sociale par le déploiement d'initiatives locales, rendre palpable la fraternité.

<https://fep.asso.fr/wp-content/uploads/2023/06/02062023-Livret-Accueil-de-letranger.pdf>

AMÉRIQUE

CANADA

Adoption du projet de loi C-12 : un raz-de-marée à l'encontre des personnes migrantes

Le Front commun québécois contre le projet de loi C-12 et pour la justice migrante, composé de 25 organisations en défense des droits de la personne, condamne au plus haut point l'adoption de ce projet de loi par le Parlement fédéral, qui a reçu hier la sanction royale.

« À l'heure où l'abolition du Programme de l'expérience québécoise par le gouvernement du Québec soulève l'indignation générale et illustre les impacts sur l'ensemble de la société de décisions irréflechies en matière d'immigration, le gouvernement fédéral se donne les outils de faire encore pire, en faisant complètement fi des droits, des rêves et des aspirations de milliers de nos concitoyennes et concitoyens », affirme Louis-Philippe Jannard, coordonnateur du Volet protection de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI).

L'adoption de la Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada représente en effet un recul majeur pour les droits des personnes migrantes et réfugiées au Canada, sans précédent depuis près de 50 ans avec l'adoption de la Loi sur l'immigration en 1976. Cette loi donne au gouvernement fédéral le pouvoir d'annuler, de suspendre ou de modifier en masse des demandes et des documents d'immigration, comme des permis de travail ou d'études, jusqu'à la résidence permanente. La loi ne prévoit aucun recours pour les personnes affectées, ni aucun mécanisme de contrôle, hormis que de telles décisions soient prises dans « l'intérêt public », une notion vaguement définie.

Alors qu'en juin dernier 117,3 millions de personnes étaient déplacées de force à travers le monde, soit près de trois fois plus qu'en 2010, cette loi met également en péril l'accès à la protection internationale pour de nombreuses personnes fuyant la violence et expose plusieurs d'entre elles au refoulement vers la persécution, en contradiction avec les obligations internationales du Canada. Les dispositions du projet de loi C-12 bloqueront l'accès à l'asile à toute personne dont la première entrée au Canada remonte à plus de 12 mois. Ces dispositions vont plus loin que celles actuellement en vigueur aux États-Unis et prévoient même son application rétroactive aux entrées faites depuis juin 2020.

Cette attaque aux droits des personnes migrantes s'est faite dans le cadre d'un processus parlementaire où les voix des personnes concernées et de leurs allié-e-s ont été systématiquement mises de côté. D'une part, presque aucun groupe de défense des droits des personnes migrantes et réfugiées n'a été appelé à témoigner devant la Chambre des communes. D'autre part, bien que le Comité sénatorial chargé de l'étude approfondie des mesures relatives à l'immigration ait recommandé leur suppression en raison des risques qu'elles font courir aux droits des personnes et du manque de procédures équitables, aucun amendement important n'a finalement été apporté.

« Ignorer les inquiétudes des personnes qui seront affectées au premier chef par ces mesures représente un véritable déni de démocratie », s'indigne Solène Mouchel, agente de plaidoyer à Solutions Justes – MCM.

À Davos, Mark Carney offrait la vision d'un ordre mondial qui mettrait de l'avant le respect des droits humains, la justice sociale, la solidarité. « Cette loi fait tout le contraire en s'inspirant du modèle étasunien: elle ouvre la porte à l'arbitraire, à la discrimination et à la violence, sans laisser la moindre issue de secours », dénonce Camille Bonenfant coordonnatrice de la Clinique pour la justice migrante.

<https://tcri.qc.ca/2026/03/adoption-du-projet-de-loi-c-12/>

Victoire juridique sans précédent pour les droits des familles en demande d'asile

La Cour suprême du Canada a rendu son verdict : les familles en demande d'asile au Québec seront admissibles aux services de garde à contribution réduite.

Aujourd'hui, la Cour suprême a rendu une décision importante et sans précédent en reconnaissant que les familles en demande d'asile peuvent être admissibles aux services de garde subventionnés pour leurs enfants, jugeant que le règlement contesté a un effet disproportionné sur les femmes qui demandent l'asile. Ce jugement confirme celui de la Cour d'appel du Québec, qui, en février 2024, rejetait déjà fermement de faire perdurer une disposition juridique déclarée inconstitutionnelle car discriminatoire du point de vue de l'égalité des sexes.

Le Comité accès garderie applaudit la décision de la Cour suprême, qui sonne comme une victoire d'autant plus symbolique à la veille de la Journée internationale des droits des femmes, qui sont souvent les plus touchées économiquement par le non accès aux services de garde. C'est un immense soulagement pour les familles en demande d'asile, car cette décision leur permettra de vivre et de planifier leur intégration au Québec dans la dignité et la sécurité. Les bénéficiaires de l'accès aux services de garde à contribution réduite se concrétisent sur le terrain depuis son rétablissement à la suite de la décision de la Cour d'appel en 2024. On constate que cet accès favorise une meilleure santé mentale des familles, le développement sain des enfants, l'autonomisation des mères et une meilleure intégration des familles à la société québécoise notamment par l'intégration au marché du travail et l'apprentissage du français pour la part qui ne le maîtrise pas. Cet accès pour les familles apporte aussi des retombées économiques, linguistiques et sociales positives dont toute la société québécoise bénéficie à long terme.

Le Comité accès garderie salue le courage et la résilience de Madame Kanyinda et de toutes les familles en demande d'asile militantes, qui ont permis de porter haut et fort les droits de milliers de personnes en quête de protection au Québec. Le Comité remercie également toutes les personnes impliquées et mobilisées dans la lutte depuis 2018 et tient à exprimer sa reconnaissance envers les avocats Sibel Ataogul et Guillaume Grenier du cabinet MMGC Melançon Marceau, qui ont mis leurs compétences au service du bien public, avec cœur et détermination tout au long de la démarche.

La décision de la Cour suprême n'apporte aucun privilège pour les familles en demande d'asile, qui devront se soumettre aux listes d'attente au même titre que toutes les familles au Québec. Le Comité accès garderie appelle le gouvernement à augmenter significativement le nombre de places en services de garde éducatifs abordables et de qualité pour toutes les familles au Québec. Enfin, le ministère de la Famille est invité à mettre à jour ses directives, en veillant à ce que la décision de la Cour suprême soit appliquée en bonne et due forme par l'ensemble des professionnel.le.s dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE).

<https://tcri.qc.ca/2026/03/victoire-juridique-sans-precedent-pour-les-droits-des-familles-en-demande-dasile/>

USA

Une cour d'appel empêche l'administration Trump de bloquer les demandes d'asile d'immigrés clandestins

Une cour d'appel fédérale a bloqué vendredi 24 avril 2026 une proclamation du président visant à interdire aux personnes entrées illégalement par la frontière mexicaine de déposer une demande d'asile aux Etats-Unis.

L'interdiction figure dans une proclamation signée par le président américain dès le premier jour de son mandat. Donald Trump y affirme que la situation à la frontière sud des États-Unis « *constitue une invasion* » en raison de l'afflux de candidats à l'entrée sur le territoire américain.

Mais un juge fédéral de Washington, la capitale, en avait suspendu l'application, considérant en juillet que seule la loi sur l'immigration et la nationalité gouverne les procédures d'expulsion. « Rien dans la loi sur l'immigration et la nationalité ni dans la Constitution ne confère au président ou à ses représentants les pouvoirs exorbitants invoqués dans la proclamation et dans les directives sur son application », avait-il écrit.

Une cour d'appel de Washington a validé vendredi ce raisonnement. « Le Congrès a adopté la loi sur l'asile [...] afin d'offrir à tous les étrangers + présents physiquement + aux États-Unis le droit de demander l'asile et de voir leur demande individuelle examinée », souligne la cour d'appel. Si le gouvernement souhaite modifier ce système, « *il doit présenter ses arguments au seul pouvoir habilité à amender la loi sur l'immigration et la nationalité : le Congrès* », poursuit-elle.

Le juge de première instance avait été saisi par 13 individus, disant fuir des persécutions en Afghanistan, en Équateur, à Cuba, en Égypte, au Brésil, en Turquie et au Pérou, ainsi que trois ONG de défense des droits des immigrés. Six d'entre eux avaient déjà été expulsés en vertu de cette proclamation, avait précisé le juge.

Les conséquences pratiques de cette décision ne sont pas connues dans l'immédiat, d'autant que l'administration Trump devrait utiliser les voies de recours à sa disposition.

<https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/donald-trump/une-cour-dappel-empêche-ladministration-trump-de-bloquer-les-demandes-dasile-dimmigres-clandestins-468c730c-401b-11f1-bf08-96ac50387fe7>

INTERNATIONAL

Restreindre la migration n'empêche pas les gens de se déplacer.

Cela les pousse souvent vers des itinéraires plus dangereux.

C'est là une conclusion centrale du nouveau Rapport sur la migration dans le monde 2026, publié par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Ce rapport examine la manière dont les voies de migration sûres et régulières façonnent les économies, les sociétés et les communautés à travers le monde.

Publication phare de l'OIM, produite depuis plus de deux décennies, ce rapport rassemble des données et des analyses à l'échelle mondiale afin d'aider les

décideurs politiques et le grand public à mieux comprendre les tendances migratoires.

Le rapport de cette année, publié à l'occasion du Forum d'examen de la migration internationale à New York, constate que la limitation des voies légales accroît les risques pour les migrants, augmente les coûts pour les États et réduit les bénéfices plus larges que la migration est susceptible d'apporter.

La migration continue de jouer un rôle majeur dans l'économie mondiale. À la mi-2024, on estimait à 304 millions le nombre de migrants internationaux, soit environ 3,7 % de la population mondiale. Le nombre de travailleurs migrants a également augmenté de manière significative, progressant de plus de 30 millions entre 2013 et 2022.

Les bienfaits des migrations

« Les migrants apportent leur contribution en tant que travailleurs, entrepreneurs et consommateurs, ainsi que par les compétences, l'innovation et les liens qu'ils font voyager au-delà des frontières », a déclaré le porte-parole de l'OIM.

Les contributions financières des migrants demeurent substantielles. Les envois de fonds devraient atteindre 905 milliards de dollars en 2024, dont 685 milliards à destination des pays à revenu faible ou intermédiaire. Ces flux dépassent le montant cumulé de l'aide publique au développement et des investissements directs étrangers.

« Partout dans le monde, la migration contribue à stimuler l'emploi, la croissance économique, la stabilité et la cohésion sociale », a affirmé la Directrice générale de l'OIM. Elle a souligné que, si les pays ont le droit de définir leurs propres politiques migratoires, la coopération aux niveaux régional et mondial permet d'obtenir des résultats plus sûrs et plus probants.

Un accès inégal et une hausse des déplacements

Malgré ces avantages, l'accès aux opportunités de migration demeure inégal. Davantage de voies de migration sont disponibles dans les pays à revenu élevé, tandis que les options restent limitées dans les contextes à faible revenu. Les modèles migratoires varient également de manière significative selon les régions, ce qui démontre qu'il n'existe pas un récit migratoire mondial unique.

Parallèlement, ces tendances surviennent alors même que les déplacements de population à l'échelle mondiale atteignent des niveaux records. Fin 2024, plus de 120 millions de personnes étaient déplacées à travers le monde, parmi lesquelles des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. 83,4 millions d'individus étaient déplacés à l'intérieur de leur propre pays, le chiffre le plus élevé jamais enregistré.

La plupart des déplacements sont provoqués par une combinaison de conflits, de pressions environnementales et de vulnérabilités structurelles. Bon nombre des situations de déplacement les plus importantes nécessitent une approche à long terme axée sur le développement, en complément de l'aide humanitaire.

Les bénéfices de la migration en péril

Toutefois, le rapport met en garde : ces bienfaits de la migration sont menacés. À mesure que les voies légales se restreignent, la migration se détourne vers des canaux plus dangereux, augmentant ainsi les coûts tant humains qu'économiques.

« Garantir des voies de migration sûres et régulières, ainsi que renforcer la coopération régionale, constituent des mesures concrètes qui aident les pays à gérer la migration de manière plus efficace ». L'OIM appelle à l'adoption de mesures concrètes

pour pérenniser ces bénéfiques, notamment l'élargissement des voies sûres, la réduction des coûts des envois de fonds, le soutien à la mobilité des compétences et le renforcement de la coopération régionale.

Il est nécessaire de disposer de meilleures données ainsi que de politiques plus inclusives et fondées sur des données probantes, afin de gérer efficacement les migrations dans un paysage mondial en évolution.

TEMOIGNAGE

UGANDA

Au camp de Kriandongo, des centaines de milliers de réfugiés soudanais tentent de reconstruire leur vie

À la périphérie de la ville ougandaise de Biale, le camp de Kriandongo se tient à la croisée d'un passé brisé et d'une vie que l'on tente, prudemment, de reconstruire. Ici, l'histoire ne s'arrête pas à la fuite de la guerre. Une autre phase commence, où les jours ne se mesurent plus en heures, mais au poids des pertes et à l'effort de continuer.

Depuis le début de la guerre au Soudan en avril 2023, près de 600.000 réfugiés soudanais sont arrivés dans le camp de Kriandongo, certains après des périples éprouvants à travers plusieurs pays. Ils sont venus avec peu de biens, mais de nombreux souvenirs, tentant de recoller les morceaux de vies bouleversées. Depuis le déclenchement de la guerre au Soudan en avril 2023, près de 600 000 réfugiés soudanais sont arrivés au camp certains après de longs et pénibles voyages dans plusieurs pays. Situé à environ 275 kilomètres de Kampala, Kriandongo accueille également des réfugiés du Soudan du Sud, du Burundi, du Kenya, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, ainsi que la communauté d'accueil environnante. Ce qui les unit dépasse leurs différences : l'expérience de la perte et la nécessité de recommencer.

Venant du Darfour, cet homme vit une vie qu'il n'aurait jamais imaginée. Ingénieur civil titulaire d'un master, il a travaillé au sein du département du génie civil de la mission de l'UNAMID au Darfour, mais aujourd'hui, il vit sous une tente, où il dirige la communauté des réfugiés soudanais dans l'un des plus grands camps du pays. Il a fui Omdurman avec ses enfants en mai 2023, traversant le Soudan du Sud avant d'atteindre l'Ouganda, au terme d'un voyage marqué par la peur, le harcèlement et les abus. « Ici, quand on se plaint, on se rend compte que le malheur des autres est encore plus grand que le sien, alors on essaie d'oublier le sien pour alléger celui des autres », confie-t-il. « Nous puisons notre force les uns chez les autres. Parfois, nous nous réunissons entre professionnels et parlons de notre passé. Aujourd'hui, je vis dans une tente, mais c'est cela, la guerre ». Il met en garde : l'avenir de toute une génération est en jeu. Il appelle les Nations Unies et la communauté internationale à accorder davantage d'attention aux réfugiés soudanais en Ouganda.

La situation ne s'est pas améliorée comme beaucoup l'espéraient. L'aide s'amenuise et des tentes conçues pour durer six mois sont devenues des abris permanents plus de trois ans après. Les soins de santé sont insuffisants, l'éducation irrégulière et même l'eau et la nourriture reposent désormais sur la solidarité entre habitants.

Face à cette réalité difficile, des initiatives simples ont vu le jour. Parmi elles, des cuisines communautaires, nées d'un besoin urgent, devenues peu à peu une bouée de

sauvetage pour éviter la famine dans le camp. Une vingtaine de ces cuisines fonctionnent aujourd'hui, contribuant à réduire la faim et à renforcer les liens sociaux entre les réfugiés soudanais.

Originaire de Nyala au Darfour du Sud, un homme commerçait autrefois entre le Soudan, la Chine et Dubaï. La guerre a bouleversé sa vie et il est arrivé en Ouganda en 2023. Il est aujourd'hui secrétaire des cuisines communautaires. « *Ces cuisines ont été mises en place après la réduction des rations alimentaires du Programme alimentaire mondial* ». « *Nous avons constaté des cas de malnutrition. Il y a eu des décès et des fausses couches à cause de la faim* ». « *Travailler dans ces cuisines m'a appris à être humain. Quand on voit des gens souffrir de la faim, si l'on n'a pas d'humanité, on ne peut pas le ressentir. Moi, je le ressens pour mon peuple soudanais, ils sont ma chair et mon sang* ».

Depuis Kampala, où elle vit désormais, ancienne professeure d'université et directrice du département d'éducation spécialisée dans l'État de Khartoum, elle a fui son domicile sous les bombardements. « *C'était difficile de faire passer mes enfants à travers les tirs, la fumée, les voitures brûlées et les corps dans les rues* ». « *Je leur demandais de couvrir leurs visages pour qu'ils ne voient pas* ». Aujourd'hui, elle reste étroitement liée au camp à travers son travail avec l'organisation Al-Malam Darfour pour la paix et le développement, soutenant notamment les cuisines communautaires. « *Nous avons survécu et sommes arrivés sains et saufs en Ouganda. Maintenant, nous aidons nos frères et sœurs soudanais dans les camps* ». Mais son inquiétude demeure profonde : « *Notre plus grande crainte est que cette guerre dure longtemps. Les défis sont nombreux : éducation, loyers, coût de la vie, absence de revenus, manque d'emplois. Nous rêvons chaque jour que la guerre cesse pour pouvoir rentrer au Soudan* ».

En dehors des camps, la situation est différente à Kampala, où certains professionnels soudanais ont réussi à reconstruire leur carrière. Dans un hôpital de la capitale, un spécialiste en médecine interne, soigne des patients de diverses nationalités. Ancien médecin à l'hôpital Ibn Sina de Khartoum, il est arrivé en Ouganda en 2023 et travaille aujourd'hui à l'hôpital de Gombe. « *L'Ouganda nous a accueillis chaleureusement. Le travail ici est bon et il n'y a pas de discrimination* », affirme-t-il. « *Nous ne nous sentons pas étrangers* ». Plusieurs professionnels de santé soudanais ont ainsi pu continuer à exercer, certains ouvrant même leurs propres cliniques. « *L'Ouganda dispose de bons hôpitaux, mais manque de personnel* ». « *Les médecins soudanais contribuent à combler ce manque* ». Il tient aussi à corriger une idée reçue : « *Tous ceux qui viennent ici ne dépendent pas de l'aide. Il y a des professionnels, des commerçants et des personnes qualifiées dans de nombreux domaines* ».

Il s'est installé à Biale bien avant la récente vague de déplacements. Originaire du Darfour du Sud, il a quitté le Soudan fin 2007, atteint l'Ouganda en 2008, puis s'est installé à Biale après plusieurs années à Kampala. Les débuts ont été difficiles. « *J'ai beaucoup souffert à mon arrivée* », se souvient-il. Mais progressivement, il a trouvé sa voie : commerce, agriculture, puis immobilier. Il y a trois ans, il a ouvert un hôtel baptisé *White Heart*. « *J'ai choisi ce nom comme une invitation à purifier les cœurs et les consciences, à dépasser l'amertume que les Soudanais ont vécue à travers des guerres répétées* ». « *Ceux qui viennent ici doivent venir avec un cœur pur. Nous avons fui la guerre, et nous devons coexister pour pouvoir un jour rentrer chez nous en toute sécurité* ». Reconnaisant envers l'Ouganda, il souligne : « *Ils m'ont accueilli à bras ouverts. Je ne me suis jamais senti réfugié. Je ne le suis que sur le papier* ». Pourtant, comme beaucoup, il aspire à rentrer chez lui.

A travers le camp, cet espoir reste intact. L'avenir est incertain, les services insuffisants, et l'angoisse est forte, notamment chez les jeunes. Mais la vie continue — dans sa simplicité, ses épreuves et ses innombrables histoires — en attendant la fin de la guerre.

<https://news.un.org/fr/story/2026/04/1158684>